BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4278 du Vendredi 18 Avril 2025 - 73e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Seizième conférence des Présidents d'assemblées et de sections de la Région Afrique

Les présidents des assemblées parlementaires (P.3)

EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO

Conseil synodal et consécration de cinq nouveaux pasteurs

Les cinq nouveaux pasteurs (P.9)

GABON

L'élection d'Oligui Nguema ouvre une nouvelle ère politique

Brice Clotaire Oligui Nguema s'avoure sa victoire au milieu de ses partisans (P.7)

EDITORIAL

Pour Oligui, c'est fait !

MICROFINANCE

Les MUCODEC certifiées ISO 27001

Les Mutuelles congolaises d'Epargne et de crédit (MUCODEC) ont reçu, officiellement, vendredi 11 avril 2025, au siège de leur direction générale, à Brazzaville, la certification ISO 27001, une norme internationale dans le système de management des informations. Cette norme internationale a été remise par la représentation du Bureau Veritas au Congo, leader mondial de la certification.

Itoro Samuel Enong remettant la certification ISO 27001 à Dieudonné Ndinga Moukala

Cette distinction de la Fédération des MUCODEC est une reconnaissance internationale pour sa rigueur, sa modernisation et son professionnalisme déployé dans la gestion des systèmes d'information laquelle témoigne de la volonté des MUCODEC d'assurer la protection, la confidentialité et l'intégrité des données de ses sociétaires et des partenaires.

La certification, remise par Itoro Samuel Enong, directeur général du Bureau Veritas Congo et Gabon, a été réceptionnée par Dieudonné Ndinga Moukala, directeur général des MUCODEC.

Plusieurs invités ont pris part à cette cérémonie de remise, notamment les responsables des entreprises, les représentants des partenaires publics et privés, les différents responsables de cet établissement de microfinance et Taoufik Zniber, consultant international en gouvernance, auditeur externe. Celui-ci a travaillé en étroite collaboration avec les équipes des MUCODEC tout au long du processus d'audit.

La certification ISO 27001 est une norme internationale qui atteste la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information. Elle confirme que l'organisation déploie des processus rigoureux et de contrôles efficaces pour protéger les informations sensibles contre toute menace interne ou externe.

La distinction des MUCODEC est aussi un levier stratégique dans la perspective de transformation de cette institution financière en holding, avec des filiales spécialisées et une gouvernance modernisée s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue, d'anticipation des cyber menaces et d'adaptation aux exigences de l'économie numérique.

Pour aider à comprendre l'impact et les exigences de la norme ISO 27001, Itoro Samuel Enang a expliqué le processus d'audit, les critères d'évaluation et les bénéfices de cette norme pour les MUCODEC. *«Pour une institution comme les MUCODEC, l'obtention de cette certification est un accomplissement remarquable. Elle démontre leur engagement envers la protection des données des clients, la préservation de leur réputation et la conformité aux réglementations en vigueur. C'est un gage de confiance pour leurs parties prenantes et une preuve de leur leadership dans le secteur bancaire congolais. Le Bureau Veritas, en tant que leader mondial de l'inspection et de la certification, est fier d'avoir accompagné les MUCODEC dans cette démarche. Nous sommes convaincus que cette certification ouvrira de nouvelles perspectives pour l'institution, en permettant d'améliorer ses processus, de renforcer sa résilience face aux cyber menaces et de se différencier sur le marché»*, a-t-il indiqué, avant de conclure: *«J'encourage d'autres entreprises à faire comme les MUCODEC parce que c'est une marque de confiance et cela démontre l'engagement de la direction pour protéger les clients et pour s'assurer que les choses sont bien faites. J'encourage tout le monde à le faire»*

Dieudonné Ndinga Moukala, partageant sa vision de cette distinction, a déclaré: *«Cette reconnaissance témoigne de notre engagement résolu en faveur de la sécurité des informations et de la protection des données de nos membres et partenaires. Cette certification nous distingue dans un environnement concurrentiel. Elle renforce notre position face à d'autres institutions en démontrant notre engagement envers des standards internationaux élevés. Cela nous permet non seulement de fidéliser nos membres actuels, mais aussi d'attirer de nouveaux clients qui cherchent sécurité et fiabilité. L'obtention de la certification ISO 27001 apporte des avantages majeurs à notre organisation. Continuons à cultiver notre différence en démontrant que performance, solidarité et normalisation vont ensemble»*, avant de poursuivre: *«Nous avons souhaité cette certification ISO 27001 dans le cadre de la sécurisation des données. Ce sont des standards internationaux qui prouvent que l'entreprise a atteint un niveau d'organisation appréciable, similaire à ces standards et validé par un organisme approprié, donc le Bureau Veritas qui est venu auditer et constater que le travail fait répond bel et bien à l'organisation et à la norme ISO 27001 sur le système de management».*

La Direction générale des MUCODEC a tenu à communiquer pour que leurs sociétaires sachent qu'ils sont dans une entreprise organisée, certifiée, vivant selon les normes et fonctionnant dans un secteur réglementé. Pour le challenge, elle va d'abord solidifier l'existant et travailler sur l'organisation juridique des MUCODEC.

L'organisation juridique des MUCODEC va permettre d'avoir des passerelles plus adaptées pour créer des filiales spécialisées afin que ce groupe soit réellement un grand groupe comme les autres qui viennent au Congo vendre leur expérience.

Les MUCODEC entendent aussi exporter leur expérience vers les autres pays d'Afrique. C'est pour la première fois qu'elles reçoivent la norme ISO 27001 et elles sont la première entreprise au Congo à être certifiée ISO 27001; aucune autre entreprise n'en détient. Ce qui prouve que les MUCODEC sont dans le respect des exigences qui leur ont permis d'avoir cette certification. C'est donc une entreprise citoyenne, normée, réglementée et œuvrant pour le service du public.

Taoufik Zniber a mis en lumière les défis relevés par les équipes des MUCODEC et les bonnes pratiques mises en œuvre pour atteindre ce niveau de conformité. *«L'expertise a été déterminante dans l'obtention de cette certification»*, a-t-il résumé.

Dieudonné Ndinga Moukala (3e à partir de la g.) avec des invités et des responsables des MUCODEC

Avant la cérémonie de remise de la certfication

Les invités et les responsables des MUCODEC

Immortaliser l'instant de la remise de la certification après la cérémonie

PARLEMENT

Isidore Mvouba appelle les forces de raison à soutenir «le candidat naturel»

Le 10 avril 2025, les deux chambres du Parlement ont clôturé leurs sessions ordinaires, la huitième pour l'Assemblée nationale et la cinquième pour le Sénat. Les travaux ont été présidés, respectivement, par d'Isidore Mvouba, président de la chambre basse, et Pierre Ngolo, président de la chambre haute.

Isidore Mvouba a souligné que la vie politique ne doit pas se limiter à des rivalités partisanes. Pour lui, elle doit constituer un espace de compétition saine où les divergences enrichissent la nation.

Il a salué les initiatives favorisant l'unité nationale, comme la récente visite de travail du Président de la République dans le département de la Bouenza, où *«tous les partis politiques ont participé avec enthousiasme et dynamisme, en privilégiant le dialogue, loin des divisions partisanes»*, a-t-il déclaré.

Concernant l'élection présidentielle de mars 2026, Isidore Mvouba estime que les forces de raison, de lumière et d'unité doivent accompagner "le candidat naturel" jusqu'à la victoire. *«Je nous exhorte, étant donné la sensibilité de cette période cruciale, à veiller à la sauvegarde de la paix, précieuse pour notre peuple. Sans paix, rien ne peut être accompli. Il est impossible de bâtir un pays riche et prospère»*, a-t-il insisté.

Il a encouragé les députés à promouvoir cet appel à la préservation de la paix auprès de leurs mandants, affirmant que c'est une mission constante.

Le président de l'Assemblée nationale a également salué

Isidore Mvouba

la résilience du peuple congolais et des députés face aux défis économiques actuels. Il a appelé à la mise en œuvre du programme de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) des anciens combattants, afin d'éviter que cela ne devienne un prétexte au désordre, citant Charles Péguy: *«Tout commence en mystique et finit en politique»*.

Isidore Mvouba a également évoqué la 16ème Conférence des présidents d'Assemblées et de sections régionales Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, que le Parlement congolais organise du 15 au 17 avril 2025 à Brazzaville. *«La réussite de cet événement dépend de l'engagement de tous pour que le Congo continue à jouer un rôle clé au sein de cette institution. Que ce soit à travers l'éducation, la promotion de la langue française sans renier nos langues nationales, ou les échanges économiques et technologiques, la francophonie reste un levier stratégique pour le rayonnement. Ensemble, bâtissons des ponts entre le Nord et le Sud, entre traditions et modernité, pour une francophonie au service du développement inclusif, de la solidarité et de l'unité des peuples»*, a-t-il affirmé.

À noter que sur vingt affaires soumises, onze ont été adoptées par les députés.

«Il ne peut y avoir de prospérité durable sans une gestion saine et transparente», affirme Pierre Ngolo

Au Sénat, 12 des 19 affaires reçues ont été adoptées lors de cette 5ème session ordinaire. Pierre Ngolo a rappelé aux sénateurs leur serment de faire de la 4ème mandature de la chambre haute une législature d'excellence et d'action.

Il a appelé les Congolais à réfléchir sur le contexte national qui appelle à la réflexion. *«Une action précise, rigoureuse et soutenue»*, a-t-il déclaré.

En comparaison avec 2024, une année marquée par des tensions et des incertitudes, le président du Sénat s'est réjoui de la perspective d'une reprise économique en 2025. Pour lui, la prospérité durable ne peut exister sans une gestion responsable et transparente.

«Il est temps d'écrire ensemble une nouvelle page de notre histoire économique avec audace, détermination et responsabilité, afin de sortir d'une croissance fragile».

Il a souligné que si l'économie est le moteur du progrès, la paix en est l'oxygène: *«Sans elle, aucun*

Pierre Ngolo

développement durable ni prospérité réelle ne sont possibles».

Concernant la prochaine élection présidentielle au Congo, Pierre Ngolo a invité les Congolais, les acteurs politiques et les membres de la société civile à devenir tous des défenseurs et gardiens de la paix. *«Notre intérêt commun et notre sens du patriotisme nous commandent de veiller à ce que sur la route de la présidentielle, pendant et après la présidentielle, rien absolument rien ne soit entrepris qui vient troubler la sécurité et la sérénité»*, a-t-il averti.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Pour Oligui, c'est fait !

Impeccable et sans bavure : l'élection présidentielle au Gabon s'est déroulée comme sur du papier à musique. Il était le tombeur de la dynastie des Bongo, le général Brice Oligui Nguema a conduit tambour battant sa période de transition et promis une victoire *«un coup KO !»*, comme on dit. Il n'y avait pas match. Il a réussi sans même la tentation de la gâchette, lui qui pourtant, à cette période, a eu toute l'armée littéralement à ses pieds.

Une fois n'est pas coutume, l'Afrique Centrale a réussi une transition vers le retour à la normalité sans nos contestations ataviques de toujours. Même ses concurrents de principe, sept qui ont franchi l'écueil de la qualification officielle, n'ont rien pu faire d'autre que les protestations de principe : sur l'utilisation disproportionnée des moyens de l'Etat, son équipe de campagne « bourrée de pédégistes » et même des accusations de bourrage des urnes ont été entendus ici et là. Mais le score de 90,35% ne permet que des accusations molles. Surtout si les observateurs invités à venir superviser le scrutin déclarent, unanimes, que tout s'est bien déroulé.

La surprise aurait été la tenue d'un deuxième tour, tellement le général avait une emprise de sympathie sur un pays qui lui dit merci de l'avoir « libéré ». Pour 7 ans donc (jusqu'en 2032 !), le Gabon sera dirigé par un homme qui a surgi à point nommé pour recueillir le fruit mûri par la France-Afrique, les affaires, les scandales et la gabegie et l'interminable cordon ombilical du néo-colonialisme. C'est cela qui constituera le principal défi du régime qui ne sera plus neuf en 2032. Va-t-il bien ou mal vieillir ? Y a-t-il une fatalité africaine qui veuille que ce qui commence bien finisse dans la violence, surtout dans les régimes en treillis ? Nous le verrons au fil des années.

Pour l'heure, le général Oligui a la générosité de sa jeunesse, et la promesse que seule permet l'assurance de lendemains ensoleillés. L'opposition en interne fait contre mauvaise fortune bon cœur. Mais les attentes sont nombreuses pour maintenir le pays sur la branche d'une démocratie durable. Réjouissons-nous de ce que, c'est en Afrique Centrale que s'est produite une révolution sans effusion de sang. Le vœu serait que cela se poursuive et que, même en 2032 ce soient les urnes seules qui tranchent pour l'avenir d'un Gabon qui peut être un modèle de stabilité au cœur de l'Afrique.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Seizième conférence des Présidents d'assemblées et de sections de la Région Afrique

Du 15 au 17 avril 2025, Brazzaville abrite la 16e conférence des Présidents d'assemblées et de Sections de la Région Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Cet événement placé sous l'égide du dialogue et de la diplomatie parlementaire, réunira les acteurs de premier plan de la francophonie parlementaire africaine.

Les présidents des Parlements et des sections membres de la Région Afrique vont discuter de sujets d'intérêt commun et renforcer la coopération et la diplomatie parlementaire au sein de l'espace francophone africain. Ils débattront des enjeux institutionnels et électoraux qui traversent l'espace francophone, en mettant en avant les meilleures pratiques parlementaires et d'adopter la feuille de route de l'APF Région Afrique pour la période 2025-2026. La coopération interparlementaire sera également au

Les présidents des assemblées parlementaires

cœur des discussions avec un accent sur l'échange d'expériences et le renforcement des liens entre les sections membres.

Les questions économiques et sociales occuperont également une place primordiale, notamment autour du développement durable, de l'inclusion sociale et de l'éducation. Cette édition servira aussi à préparer l'Assemblée régionale Afrique de l'APF prévue pour début juin 2025 à Cotonou (Benin), en validant les grandes orientations qui seront soumises aux sections membres. Enfin, l'ensemble des échanges viseront à renforcer l'action parlementaire francophone dans un contexte marqué par des défis démocratiques et socioéconomiques majeurs.

Cet événement se déroule dans un contexte de renforcement de la coopération parlementaire en Afrique francophone et de consolidation des valeurs démocratiques. Il marquera l'engagement du Congo en faveur de la Francophonie et de la bonne gouvernance.

KAUD

REPUBLIQUE DU CONGO
AU NOM DU PEUPLE CONGOLAIS

RÔLE COMMERCIAL N° 062
ANNEE : 2025
RÉPERTOIRE N°069
Du 02 Avril 2025

GROSSE

N.S.M/Me A.E.A/02/04/2025

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès
-*-*-*-*-*-*-

AUDIENCE COMMERCIALE DU MERCREDI DEUX (02) AVRIL DEUX MIL VINGT-CINQ A NEUF HEURES TRENTE MINUTES

AFFAIRE : **La Société KOMBELLY DA INVESTISSEMENT en sigle SKDI SARLU;**
OBJET : **Homologation d'un concordat préventif**

A l'audience publique du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, tenue en la salle ordinaire des audiences, au Palais de Justice de ladite ville, le mercredi deux (02) avril deux mil vingt-cinq à neuf heures trente minutes ;
Par Messieurs : **Micky Sylvanist MOUELE**, Président ;
Eyfran Bavy MAVOUNGOU, Juge Assesseur ;
Robert OKOUMINA, Juge Assesseur ;
Assistés de : Maître **Elie Arnaud AMBOULOU**, Greffier Principal ;
En présence de Madame **KANDZA — BIAKALA Bellande**, Procureur de la République près le Tribunal de Commerce de Pointe-Noire tenant le siège du Ministère Public ;
A été rendu le jugement suivant :
ENTRE : **La société KOMBELLY DA INVESTIMENT en sigle SKDI Sarlu,**
Ayant pour conseil le Cabinet d'Avocat MALONGA-NGOUEBO, Avocat à la cour ;

DEMANDERESSE ;

Sans que les présentes qualités ne puissent nuire ou préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause, mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit ;
Attendu que par requête en date à Pointe-Noire du 04 février 2025, la société KOMBELLY DA INVESTIMENT en sigle SKDI Sarlu a saisi le tribunal de commerce de Pointe-Noire aux fins d'homologation d'un concordat ;
Ensuite de cette requête, Monsieur le Président du Tribunal de céans a rendu une ordonnance fixant au 12 Février 2025, la date de l'audience pour entendre statuer sur les mérites de la requête dont s'agit ;
Inscrite au rôle et appelée à l'audience susdite, l'affaire a été renvoyée au 26 février 2025, pour les conclusions du Ministère Public ;
Advenue l'audience du 02 Avril 2025, le Tribunal vidant son délibéré a rendu le jugement dont la teneur suit :

LE TRIBUNAL
Vu les pièces du dossier ;
Ouï, la société KOMBELLY DA INVESTIMENT en sigle SKDI Sarlu en sa demande ;
Ouï, Ministère Public en ses réquisitions ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ CONFORMÉMENT À LA LOI

Attendu que par requête, datée du 04 février 2025, la société KOMBELLY DA INVESTIMENT en sigle SKDI sarlu a saisi le Tribunal de Commerce de céans pour s'entendre :
- Homologuer en toutes ses dispositions le projet de concordat qu'elle offre
- Statuer ce que de droit sur les dépens ;
Qu'elle expose à l'appui de sa requête qu'étant en proie à des difficultés, elle sollicitait et obtenait du Président du Tribunal de Commerce une ordonnance portant ouverture d'une procédure de règlement préventif en date 06 août 2024 ;
Que cette ordonnance a été régulièrement signifié à tous ses créanciers à la date du 08 août 2024 ;
Qu'en date du 16 janvier 2025, après que sa mission ait été prorogé, l'expert désigné déposait un rapport dans lequel, il présentait la situation économique et les perspectives de relèvement de sa situation économique et financière en vue d'apurement de ses dettes ,
Que les perspectives sont telles qu'il y a une forte demande en matière de transport, favorisant ainsi des opportunités des marchés important, garantissent les ventes ;
Qu'en outre, son outil de travail, essentiellement des véhicules de transport avec remorque, constituant sa force est encore très performant en ce qu'il est neuf, ainsi que les contrats de transport de biens qui sont conclus et d'autres en cours de conclusion avec des clients sérieux, ce qui constitue de bonnes opportunités pour la SKDI Sarlu, offrant ainsi des perspectives d'augmentation du chiffre d'affaire courant des mois à venir ;
Qu'enfin, sur un total de dette financière actuelle de 1.071.007.653F CFA envers toutes les banques, la société SKDI Sarlu a réalisé des garanties de 1.611.497.125F CFA, cela représente un taux de couverture de dette de 15% ;
Que le plan proposé par la société SKDI Sarlu permet d'envisager un règlement du passif détaillé dans le projet de concordat dont le coût global s'élève à 1.807.520.670F CFA par semestre à compter de la signification de la présente signification ;
Que les perspectives de redressement étant bonnes, il y a lieu d'homologuer le concordat préventif ;

Sur les organes du règlement préventif

Attendu qu'il ressort des dispositions de l'article 16 de l'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif que la décision homologuant le concordat préventif met fin à la mission de l'expert et désigne un syndic, chargé de surveiller l'exécution du concordat préventif homologué et désigne également un juge commissaire dont la mission est de contrôler les activités du syndic ;
Qu'il sied ainsi, de désigner sieur MABIALA Fernand expert-comptable en qualité de syndic et sieur MADZOU MOUELET Proust en qualité de juge commissaire ;

Statuant en chambre du conseil, en matière commerciale de procédure collective et en premier ressort ;
Vu les articles 6 à 21 de l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif ;
Vu le rapport d'expertise de la situation économique et financière de la société SKDI SARLU et perspectives de redressement ;
Déclare recevable la saisine de la société SKDI SARLU ;
Constate l'existence de possibilités sérieuses de redressement de la société SKDI SARLU ;
- Prononce le règlement préventif ;
- Homologue ainsi le concordat préventif;
- Renvoie aux offres concordataires contenues dans le rapport final ;
- Désigne sieur MABIALA Fernand, expert-comptable agrée CEMAC, en qualité de syndic ;
- Désigne, en outre, sieur MADZOU MOUELET Proust Quinault, en qualité de juge commissaire ;
Ordonne l'exécution, sur minute, de la présente décision ;
Met les dépens à la charge du règlement préventif ;
Ainsi fait, jugé et prononcé à l'audience publique, les jour, mois et an susdits ;
En foi de quoi le présent jugement a été signé après lecture faite par Monsieur le Président qui l'a rendu et par le Greffier. /-

CATHOLIC RELIEF SERVICES – FONDS MONDIAL

Visite du Fonds mondial en République du Congo : Suivi de la mise en œuvre du projet GC7 et perspectives pour GC8

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des subventions allouées à la République du Congo, l'équipe pays du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme a effectué une visite officielle du 31 mars au 4 avril 2025. Cette mission s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement technique et de concertation pour garantir l'efficacité et la transparence des fonds alloués.

Pour le compte de Catholic Relief Services (CRS), bénéficiaire principal de la subvention GC7 - Paludisme et Renforcement du Système de Santé (RSS), la visite a débuté le mardi 1er avril par une réunion stratégique avec le Représentant Résident de CRS et son équipe de direction. Cette séance de travail a permis de faire le point sur plusieurs aspects clés : la revue de l'exécution du projet sur les volets programmatique et financier, les goulots d'étranglement, les modalités de paiement des participants au projet, ainsi que la présentation des systèmes de reporting mis en place.
La mission s'est poursuivie avec une série de rencontres avec les différentes parties prenantes du projet. Une réunion générale a d'abord permis de faire un état des lieux global du projet, suivie de réunions techniques par composante : Finances, Suivi & Évaluation, Santé Communautaire, Gestion des cas de paludisme et sur l'initiative HPI (High Performing Implementers, en francais le partenariat pour la performence des Recipiendaires) de CRS en faveur du Programme National de Lutte contre le Paludisme. Ces échanges ont permis d'identifier les points forts et les points à améliorer du programme, tout en proposant des pistes de solutions pour renforcer l'impact du projet.

De gauche à droite Mr Lionel Caruana Directeur du portefeuil Fonds mondial pour le Congo et le Dr Alemayehu Gebremariam Représentant Résident de CRS Congo

Vue globale de l'audience lors de la reunion générale avec toutes les parties prenantes du projet.

Cette visite a été l'occasion d'amorcer les premières discussions autour de la préparation de la prochaine subvention GC8, qui prendra la relève de l'actuelle à partir de janvier 2027 pour une nouvelle période de trois ans.

Photo de famille de la reunion entre l'équipe pays Fonds mondial et l'équipe de Direction de CRS Congo

En clôture de la mission, une réunion de restitution a été organisée sous le leadership du Comité de Coordination Nationale (CCN) des projets financés par le Fonds mondial le vendredi 4 avril 2025. Cette rencontre de haut niveau a permis à l'équipe du Fonds mondial de partager ses observations générales, de souligner les défis techniques et opérationnels relevés durant la mission, et de formuler des recommandations stratégiques pour une meilleure exécution des activités en cours, notamment la contrepartie de l'Etat pour combler les gaps du financement.
CRS et l'ensemble des partenaires ont réaffirmé leur engagement à poursuivre les efforts pour un système de santé plus résilient et une lutte plus efficace contre le paludisme en République du Congo.

L'équipe de rédaction de CRS.

ASSAINISSEMENT URBAIN

Ne pas transformer les rues en dépotoir

Dans le cadre du lancement de l'opération de déguerpissement des épaves qui encombrent les grandes artères et ruelles de la capitale, le ministre du Développement local, de l'assainissement et de l'entretien routier, Juste Désiré Mondélé, s'est rendu sur le terrain le lundi 7 avril 2025. Il a sensibilisé les propriétaires de garages et de parkings occupant le domaine public à retirer leurs véhicules avant qu'il ne soit trop tard. Il était accompagné du commandant territorial des forces de police de Brazzaville, le colonel-major Louis Lando Ngoyo.

Le cortège du ministre a commencé sa mission à Bacongo, en parcourant l'avenue des Trois Francs, les rues Archambault et Alexandry. Il a ensuite poursuivi à Poto-Poto sur l'avenue de France, à Moungali sur l'avenue Mbouéta Mbongo et rue Ndolo à Talangaï.

Partout où il est passé, le ministre a interpellé les tenanciers des garages et des parkings sur l'occupation illégale du domaine public. *«Nous demandons à chacun de récupérer son véhicule, ou au moins l'épave de son véhicule, et de le garer correctement. Nous organiserons des moyens pour déguerpir les véhicules qui encombrent la circulation»,* a déclaré Juste Désiré Mondélé.

Il a également déploré le retour à l'occupation des espaces publics après une précédente opération de déguerpissement dans les marchés et certaines artères de la capitale. *«Nous demandons à tous de respecter les règles afin d'éviter que la force publique ne soit contrainte d'intervenir pour débarrasser les rues des tables et autres objets de commerce»,* a-t-il averti.

Le ministre a affirmé que cette démarche pédagogique se poursuivra. *«Nous ne permettrons pas aux rues de devenir des dépotoirs ou des cimetières de véhicules. La voie publique ne doit pas servir de garage. Nous reviendrons, mais ce ne sera pas pour discuter, mais pour déguerpir»,* a-t-il promis, tout en reconnaissant deux problèmes: *«les parkings qui produisent beaucoup d'eaux usées et s'installent sans tenir compte des canalisations, ce qui pose un vrai problème. Nous avons des cimetières de véhicules le long de nos artères. Cela ne peut pas continuer».*

Le ministre et le commandant territorial des Forces de police de Brazzaville

Des épaves à déguerpir

Pour lui, l'assainissement ne se limite pas à la collecte des déchets, mais implique aussi d'avoir des rues propres et sécurisées. *«Un véhicule doit être garé dans un garage ou un parking, pas dans une rue»,* a-t-il précisé, sans fixer de délai pour cette opération. *«Ce sera indéterminé, car chacun doit balayer devant sa parcelle chaque jour».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

GRATUITE DE LA CESARIENNE

Progrès significatif au Congo

Le ministre de la Santé et de la population, Jean Rosaire Ibara, a réceptionné le lundi 31 mars 2025, un lot de médicaments et d'équipements médicaux destinés à soutenir la gratuité des césariennes et des soins obstétricaux en République du Congo. L'événement s'est tenu en présence d'Abdourahamane Diallo, coordonnateur résident du système des Nations Unies au Congo, d'Adama-Dian Barry, représentante résidente du PNUD, d'Ibrahim Faria, représentant du Fonds mondial, et de Danièle Landry-Mungegana, représentante a.i. de l'UNFPA.

Le premier lot comprend 15 conteneurs de kits de césariennes, obtenus grâce à un accord de préfinancement entre le Gouvernement et l'UNFPA, d'une valeur de 1.111.420.420,30 FCFA. Ces kits contiennent les médicaments et les matériaux nécessaires pour réaliser des césariennes en toute sécurité, tout en garantissant des soins post-opératoires de qualité pour les mères et leurs nouveau-nés.

Le deuxième lot inclut des équipements essentiels pour le stockage et la logistique des fournitures médicales, tels que des chambres froides d'une capacité de 83,9 m³, un camion cargo logistique de 20,6 tonnes avec une capacité de 40 m³, ainsi que des armoires de rangement et des étagères pour une gestion optimale des stocks. Ces équipements, d'une valeur totale de 210.867.960 FCFA, ont été entièrement financés par le Fonds mondial et acquis par les services spécialisés du PNUD.

Le financement du Fonds mondial et l'implication de l'UNFPA et du PNUD sont des éléments clés pour le succès de ce projet, qui vise à garantir à chaque femme enceinte, peu importe sa situation géographique ou économique, un accès à des soins obstétricaux de qualité et gratuits.

Un échantillon des kits de césarienne remis au ministère de la santé

Jean Rosaire Ibara a salué ce partenariat international, soulignant que cette initiative allégera un fardeau économique important pour les familles et améliorera l'accès aux soins dans les zones les plus reculées du pays. *«Cette action concrète va non seulement sauver des vies, mais aussi renforcer la confiance des populations dans les services de santé publics, en leur offrant des soins gratuits et de qualité, au moment où ils en ont le plus besoin»,* a déclaré le ministre.

Pour l'UNFPA, cet accord de préfinancement représente un investissement dans le bien-être des mères et des enfants congolais. C'est une étape importante vers l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), notamment ceux liés à la santé maternelle et infantile.

Gaule D'AMBERT

COUP D'OEIL EN BIAIS

Le ministère du Commerce suspend la commercialisation du riz ''Tik-tok''

Dans une décision prise et publiée la semaine passée à Brazzaville, le ministère du Commerce a suspendu la commercialisation d'une marque de riz en provenance, semble-t-il, d'Inde. Des rumeurs alarmantes font état de la mauvaise qualité de ce produit mis en vente à Pointe-Noire et à Brazzaville. Il serait impropre à la consommation. Un important stock de ce riz est scellé. A l'effet de mettre un terme aux doutes et suspicions, et dans le souci de protéger la santé des consommateurs. Le ministère du Commerce va le faire analyser par des laboratoires agréés. Les résultats des analyses sont fermement attendus, pour pouvoir se déterminer s'il y a lieu de continuer à vendre ou pas ce riz.

Les groupements politiques continuent de naître

Au moment où les anciens groupements semblent au point mort dans leurs activités, de nouveaux groupements continuent de naître. Ainsi, Jean Jacques Serge Yhombi Opango, président du RDD, a annoncé, samedi 12 avril 2025 à Brazzaville, la création des Forces nouvelles du changement, une plateforme des opposants, prélude à l'élection présidentielle de 2026. En présence de plusieurs acteurs de l'opposition comme Clément Mierassa, Chris Walembault, Joseph Kignoumbi Kia Mboungou, Cyr Mayanda, Maître Bouboutou, etc. Selon Jean Jacques Serge Yhombi Opango, cette plateforme prend naissance dans les valeurs de la conférence nationale et elle est née *«pour faire face au régime en place »*. Objectif : un candidat unique à la prochaine présidentielle, mais aussi la revendication des réformes administratives sur la commission électorale. On verra quelle sera sa durée.

Les kuluna continuent de semer la terreur…

Toujours flanqués de leurs armes blanches, les jeunes délinquants appelés ''Kuluna'' continuent de semer la terreur dans les quartiers de Brazzaville. Le week-end dernier à Bacongo, l'arrondissement 2 ils se sont illustrés en agressant sauvagement un homme, sur la rue Archambault. L'infortuné aurait son pronostic vital engagé. Des actes comme les viols de jeunes filles, les menaces sur de paisibles passants, l'extorsion des biens, etc., sont monnaie courante. Ces jeunes agissent par pur banditisme. La police se montre incapable d'endiguer le phénomène.

Fonds RES : les USA veulent-ils suspendre les financements du FMI aux pays de la CEMAC ?

Selon le journal spécialisé camerounais Ecomatin, un projet de loi visant à suspendre toute intervention des Etats-Unis d'Amérique au sein du FMI en faveur des pays membres de la CEMAC, aurait été enregistré à la chambre basse du Congrès américain. Cela en réaction à la volonté des Etats de la CEMAC *«de renforcer leurs réserves extérieures en intégrant les fonds destinés à la restauration des sites miniers et pétroliers».* Si le texte est validé par le Congrès, les appuis budgétaires du Fonds à destination de la CEMAC seront grandement compromis, exacerbant les déséquilibres budgétaires et extérieurs auxquels font face les pays membres.

Débits de boisson à même le trottoir

Le phénomène d'occupation anarchique des trottoirs s'accentue le long des rues et avenues de la capitale congolaise. Et de plus en plus de personnes préfèrent s'y installer pour savourer leur bière. Elles s'exposent ainsi aux fous du volant, aux fumées de voitures ou aux poussières qu'elles soulèvent. Il est peut-être temps de mettre de l'ordre dans ce secteur.

Des toilettes publiques à l'abandon

La mairie de Brazzaville avait commencé à construire des toilettes à certaines places publiques, comme les arrêts de bus. C'est le cas à l'arrêt de bus du Stade Marchand, avenue des 1ers Jeux africains où ces toilettes avaient été vandalisées, et à l'arrêt Boulevard Alfred Raoul, en face du siège de la Préfecture de Brazzaville. Une insalubrité y règne. Les usagers ne les utilisent plus. S'il faut sauver cet investissement, il n'est pas trop tard pour agir.

Appel d'Offres N° : AON n°001T/DDK/BDD
Maître d'ouvrage : Diocèse de Kinkala
Avril 2025

1. AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES N° AON n°001T/DDK/BDD
Réf. : Construction d'un Centre catéchétique et Pastoral du Diocèse de Kinkala

2. L'Évêché du Diocèse de Kinkala a obtenu (dans le cadre de ses projets de développement) des fonds de la Conférence des Évêques Catholiques «fonds de solidarité pastorale pour l'Église en Afrique», afin de financer la construction du centre catéchétique et pastoral du diocèse, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de **n° AON n°001T/DDK/BDD.**
3. Le Diocèse sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : **Construction d'un immeuble d'un (R+1) devant abriter les salles des activités catéchétiques et pastorales, constituer en un seul lot.**
4. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après **: Diocèse de Kinkala** ; A l'Attention du Bureau Diocésain de Développement (BDD) **l'Évêché de Kinkala Téléphone : (242) 068132056/05 545 36 85 / 06 661 23 42** Adresse électronique : diocèse kinkalagestion@yahoo.fr **de 10 heures à 16 heures.** Ils peuvent également l'obtenir à l'adresse mentionnée ci avant, contre un paiement non remboursable de **trois cent mille (300.000) francs CFA**. La méthode de paiement sera en espèces. Le document d'Appel d'offres sera adressé par **l'acheminement à domicile localement.**
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus, au plus tard 31 Mai 2025 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. **Les offres seront ouvertes le 5 Juin 2025 à 13 heures en présence des représentants des candidats présents à la même adresse mentionnée ci-dessus.**

ETUDE DE MAITRE LOUISETTE BIANTOARI BANTSIMBA
NOTAIRE
Titulaire d'un Office Notarial sis à Brazzaville J-312/M-A-OCH Immeuble SOPRIM (ex SOPROGI) En face de l'ENAM
Tél : +242 05 745 25 26 / 06 438 64 35 / Email : lbiantoari@gmail.com

Insertion Légale

Suivant acte authentique en date à Brazzaville **du 20 Février l'an deux mil vingt-cinq,** reçu par la Notaire soussignée ; il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée, enregistrée au domaine, 17 Mars 2025 Fo049/3 n° 0995 aux caractéristiques suivantes :
- Dénomination Sociale : **ALPHA MINERAL ENERGIE SARL**
-Capital Social : DIX MILLIONS DE FRANCS CFA (10.000.000 FCFA), divisé en MILLE (1000) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, libérées en totalité.
Siège social : Brazzaville, Moukondo, SP13 B8, P275 Bis cité de 17
Objet social :
• Extraction des hydrocarbures (extraction du pétrole brut et extraction du gaz naturel)
Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.
Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce.
Gérance: La Société a pour Gérant : **Monsieur Brice Aimé MOMBO.**
Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le **02 juillet 2024 sous le numéro CG – BZV-01- 2025-B12-00092.**

Pour avis
Maître LOUISETTE
BIANTOARI BANTSIMBA
Notaire

Avis d'Appel d'Offre
No. Congo BU_25_RFGS_310533

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR L'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE DE LA DIGITALISATION AU PNLP

Catholic Relief Services – United States Conference of Catholic Bishops (CRS – USCCB) est une organisation à but non lucratif, constituée en vertu des lois du District de Columbia, États-Unis, ayant son principal siège au 228 W. Lexington Street, Baltimore, Maryland 21201, États-Unis, opérant en République du Congo avec un protocole d'accord signé en Octobre 2018 avec le Gouvernement de la République du Congo.
Dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention GC7 du Fonds Mondial, CRS veut recruter un consultant national qui doit accompagner le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) dans l'élaboration du plan stratégique de la digitalisation, des directives opérationnelles standards ainsi que des descriptions de postes pour l'ensemble du personnel qui sera impliqué dans le processus de digitalisation à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.
Le consultant doit être une personne physique ou morale remplissant les conditions suivantes :
- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures dans le domaine de l'ingénierie informatique et/ou de la santé digitale,
- Avoir une expérience avérée dans la rédaction des stratégies de santé et/ou du profil informatique Pays,
- Avoir au moins 10 ans d'expérience en matière de la digitalisation de la collecte des données de routine, le dénombrement, la supervision, la gestion des produits de santé et le suivi des stocks,
- Avoir une bonne connaissance du système de santé congolais
Les candidats désirant obtenir le dossier d'appel d'offre peuvent adresser leurs demandes par mail à l'adresse électronique grace.mouzabakani@crs.org copie à bidcg@crs.org. CRS répondra dans un délai maximum de 24h. Si après 24h le candidat ne reçoit pas de réponse, il peut contacter le 05 699 78 39.

Date de publication de l'appel d'offre : 10 avril 2025
Date de clôture de l'Appel d'offre: 1er mai 2025 à 17h00, heure de Brazzaville.

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA
NOTAIRE
B.P: 4171 ; Téléphone (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17
E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com
Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage Marché Plateaux Centre-ville

INSERTION LEGALE
CONSTITUTION SARLU

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, enregistré dans la même ville le dix décembre de la même année sous le Folio 229/01 n° 1022, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la Société dénommée :

'' SOCIETE DE TRANSFORMATION DIGITAL CONGO ''
EN SIGLE « ST DIGITAL CONGO »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE FRANCS CFA 10 000 000
SIEGE SOCIAL : MARCHE PLATEAUX, IMMEUBLE CONGO TELECOM, 1er ETAGE, CENTRE-VILLE, POINTE-NOIRE-REPUBLIQUE DU CONGO

La Société a pour objet en République du Congo, dans tous les Etat-Parties du Traité et à l'étranger :
* Prestation de Services Informatiques ;
* Les services d'hébergement des données et des applications informatiques ;
* La revente des licences logicielles ;
* La revente du matériel informatique ;
* Les services de télécommunication ;
* Les activités d'e-commerce ;
* Formation professionnelle ;
* L'évènementiel ;
* L'hébergement ;
* La restauration ;
* L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
* La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
* La prise de participation dans toute société existante ou devant être crée ;

Et d'une manière plus générale, toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus.
L'objet social pourra être modifié dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme pour la modification des statuts.
* Durée: (99) années, à compter de son immatriculation.
* Gérant: Monsieur Anthony Ekobo SAME EKOBO, résidant à Pointe-Noire, De nationalité française, né à Yaoundé (Cameroun), le sept novembre mil neuf cent quatre-vingt; Titulaire d'un Passeport délivré en date à Yaoundé (Ambassade de France) du dix juillet deux mille dix-neuf sous le numéro 19FV05961.
* Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B13-00252**

GABON

L'élection d'Oligui Nguema ouvre une nouvelle ère politique

Le Gabon entre dans une nouvelle phase politique avec l'élection de Brice Clotaire Oligui Nguema à la magistrature suprême, suite à sa victoire écrasante lors du scrutin du 12 avril 2025. Selon les résultats provisoires annoncés par le ministère de l'Intérieur, l'ex-président de transition a obtenu 90,35% des suffrages exprimés, devançant largement ses sept concurrents, dont l'ancien Premier ministre Alain Claude Bilie-By-Nze, qui n'a recueilli que 3,02% des voix.

Cette élection marque la fin de la transition amorcée après le coup d'Etat d'août 2023, qui a porté au pouvoir le général Oligui Nguema, alors chef de la Garde républicaine, après avoir renversé le président Ali Bongo Ondimba, mettant ainsi fin à plus de cinq décennies de règne de la famille Bongo. Depuis, l'officier a dirigé le pays en tant que président de transition, promettant des réformes et une nouvelle Constitution, adoptée en novembre 2024, qui instaure un mandat présidentiel de sept ans, renouvelable une fois.
Le taux de participation a atteint 70,4%, un chiffre notablement supérieur à celui des élections contestées d'août 2023. Cette mobilisation reflète l'engagement des citoyens gabonais dans ce processus électoral crucial pour l'avenir de leur pays.
Malgré cette victoire écrasante, le tombeur d'Ali Bongo et désormais président élu fait face à des défis majeurs. Bien que son discours de campagne ait mis l'accent sur la réforme et la diversification économique, ses liens étroits avec l'ancien régime suscitent des interrogations quant à la profondeur du changement promis. Une part importante de la population vit toujours dans la pauvreté, malgré les richesses pétrolières du Gabon.
Pour de nombreux observateurs, cette élection représente une étape vers la légitimation du pouvoir d'Oligui Nguema et une tentative de stabilisation politique et économique du Gabon. Toutefois, la réussite de son mandat dépendra de sa capacité à concrétiser les réformes annoncées et à répondre aux attentes de la population en matière de justice sociale, de transparence et de développement.
Alors que le pays tourne une page de son histoire, les regards sont orientés vers le nouveau président pour voir s'il saura incarner le changement espéré par ses concitoyens.

Gaule D'AMBERT

NECROLOGIE

Monsieur Florent Sogni Zaou, journaliste, Mlles Lilia Makaya et Merveille Tchilessi, MM. Clem Dieudonné Mavoungou et Joseph Mackosso, Mmes Marthe Mackosso Tchitoula et Jeanine Loumbou Taty, MM. Evariste Tchibinda Taty et Zephiryn Bouity, ont la douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur sœur, mère et fille, la veuve NOMBO MAVOUNGOU (ancien ministre) née ***Germaine SEBOU,*** survenu le 11 avril 2025 à Pointe-Noire, des suites d'une courte maladie.
Le deuil a lieu à Diosso, à quelques

kilomètres de Pointe-Noire. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

COTE D'IVOIRE

Disparition d'Amara Essy, diplomate chevronné

Le diplomate ivoirien Amara Essy est décédé, le 7 avril 2025 à son domicile à Abidjan, à l'âge de 82 ans. L'Afrique et son pays perdent une figure emblématique et un diplomate chevronné.

Amara Essy

Né en 1944, Amara Essy est diplômé en droit public. C'est un fidèle du premier président de Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny. A ses côtés, il se forge une carrière solide dans la diplomatie. D'abord en tant que président du groupe africain aux Nations unies, à Genève, en Suisse, puis en tant que représentant permanent de la Côte d'Ivoire à l'ONU, à New York, de 1981 à 1990, et en tant que ministre des Affaires étrangères de 1990 à 1993, portefeuille que le chef de l'Etat Henri Konan Bédié lui confie également de 1993 à 2000.
Entre 1994 et 1995, il préside la 49e Session de l'Assemblée générale des Nations unies. Au-delà de la Côte d'Ivoire, Amara Essy joue un rôle au niveau continental car *«il aimait profondément le monde et était plus tourné vers les problématiques internationales»*, d'après un proche.
Ancien ministre des Affaires étrangères du Sénégal et actuel président de l'Institut panafricain de stratégie, paix, sécurité et gouvernance, Dr Cheickh Tidiane Gadio rend hommage à un homme qui, comme lui, était *«très affligé par les crises et conflits perpétrés en Afrique»*.
Nommé secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 2001, Amara Essy participe notamment à la mutation de cette institution. Il devient en 2002, le premier président de la Commission de l'Union africaine. Cadre important du Parti démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA), Amara Essy rentre en Côte d'Ivoire avec une ambition, être candidat à la présidentielle de 2015. Il fait alors face à l'ancien président du parti, Henri Kinan Bédié et plusieurs autres cadres du PDCI-RDA qui dans *«l'Appel de Daoukro»,* s'opposent à toute initiative visant à affronter le président sortant Alassane Ouattara.
Après cet épisode, Amara Essy se met en retrait de la vie politique et continue ses activités de diplomate silencieusement.

Alain-Patrick MASSAMBA

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«RAZEL BEC CONGO»

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 10.000.000 de FRANCS CFA
Siège social : Jardins de Bacongo, Avenue des trois Francs,
Brazzaville
RCCM : CG-BZV-01-2018-B17-00005.
REPUBLIQUE DU CONGO.

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS
QUITUS A DONNER AU PRESIDENT
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CONSTAT D'UN ACTIF NET INFERIEUR A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL
POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) dénommée **«RAZEL BEC CONGO»**, en date à Saclay (France) du 10 juin 2024, reçu au rang des minutes de **Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,** Notaire en la résidence de Brazzaville, le 06 décembre 2024 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville **le 17 décembre 2024, sous Folio 224/6, n°4941**, plusieurs résolutions ont été adoptées à savoir :
1- L'approbation des comptes de l'exercice social clos ;
2- Le quitus à donner au Président ;
3- L'affectation du résultat de l'exercice ;
4- Le constat d'un actif net inférieur à la moitié du capital social ;
5- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville**, le 23 janvier 2025,** sous le numéro **CG-BZV-01-2025-D-00080 ;**
Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, **le 23 janvier 2025**, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-M-11495.**

Fait à Brazzaville, le 10 avril 2025

Pour insertion
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«RAZEL BEC CONGO»
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 10.000.000 de FRANCS CFA
Siège social : Jardins de Bacongo, Avenue des trois Francs,
Brazzaville
RCCM : CG-BZV-01-2018-B17-00005.
REPUBLIQUE DU CONGO.

POURSUITE DES ACTIVITES DE LA SOCIETE
RECAPITALISATION
POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) dénommée **«RAZEL BEC CONGO »**, en date à Saclay (France) du 19 août 2024, reçu au rang des minutes de **Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,** Notaire en la résidence à Brazzaville, le 06 décembre 2024 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 19 décembre 2024, sous **Folio 224/2, n°4937,** trois résolutions ont été prises à savoir :
1- La poursuite des activités de la société.
2- La recapitalisation ;
3- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, l**e 23 janvier 2025,** sous le numéro **CG-BZV-01-2025-D-00077 ;**
Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, **le 23 janvier 2025**, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-M-11495.**

Fait à Brazzaville, le 10 avril 2025

Pour insertion
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

MESSE CHRISMALE DANS L'ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a invité les prêtres à être reconnaissants envers le Seigneur qui les a choisis

La traditionnelle messe chrismale considérée comme la fête du clergé, au cours de laquelle les prêtres renouvellent leurs promesses sacerdotales et l'évêque bénit les huiles Saintes, a eu lieu le mardi 15 avril 2025 en la cathédrale Sacré-Cœur.

Pendant le renouvellement de leurs promesses sacerdotales

Au cours de cette messe qui a connu la présence de Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, et la participation de nombreux prêtres tant de l'archidiocèse de Brazzaville que des autres diocèses exerçant leurs ministères dans diverses structures d'Eglise, parmi lesquels les abbés Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Jean-Baptiste Ngoyi Ngoma, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC; Christel Barthel Ganao, recteur du grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda; Christophe Maboungou, recteur du grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha. Sans oublier le vicaire général de Brazzaville, l'abbé Vincent Massengo, ainsi que les vicaires épiscopaux. Les fidèles laïcs ainsi que les congrégations religieuses se sont mobilisés en grand nombre pour participer à cette messe placée sous l'animation liturgique du chœur des grands séminaristes et du chœur des amis du grégorien.

L'ambassadrice de la République Centrafricaine au Congo était présente.

Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a souligné l'importance des huiles Saintes dans l'Eglise, en invitant les prêtres à être reconnaissants envers le Seigneur qui les a choisis. *«Nous célébrons la messe anticipée du jeudi Saint pour permettre aux prêtres exerçant leurs ministères dans les campagnes et périphéries de bien se préparer en conséquence. Dans l'Eglise, il y a trois catégories des huiles que nous consacrons et bénissons: Onction des catéchumènes, Onction des malades et le Saint Chrême qui sert pour le sacrement de baptême et de confirmation ainsi que le sacrement de l'ordre. Soyez donc reconnaissant envers le Seigneur qui vous a choisis et soyez des prêtres consacrés selon le cœur de Dieu. Le prêtre a été consacré pour l'humanité et il doit demeurer dans la prière, aimer l'adoration, le chapelet tous les mardis comme jour de sanctification pour la récitation du rosaire: chapelet de la divine miséricorde et de la Vierge Marie. Que votre Oui soit Oui et que tu renouvelles ton Oui»*.

Les prêtres étaient mobilisés

Vers la fin de la messe, le nonce apostolique a tiré la sonnette d'alarme afin que le prêtre améliore son comportement. *«Quitter la médiocrité, viser l'excellence en passant par la conversion»*.

Pascal BIOZI KIMINOU

CONFRERIE SAINTE RITA DE CASCIA DE BRAZZAVILLE

Les dévots se sont souvenus de leurs aumôniers diocésains défunts

Lundi 14 avril 2025 en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, une messe a été célébrée par l'abbé Servais Moumocko Loupeth, aumônier diocésain de la confrérie Sainte Rita.

Les dévots des confréries paroissiales ont prié pour leurs aumôniers diocésains défunts, les abbés Emmanuel Vindou (décédé le 19 avril 2001), Jacques Nganga Nitoumossi (décédé le 13 février 2020) et Sébastien Zoubakela (décédé le 15 août 2021).

Dans son homélie, l'abbé Servais Moumocko Loupeth s'inspirant du texte biblique du jour, a attiré l'attention des bureaux paroissiaux et du bureau diocésain nouvellement élus sur la gestion financière qui est devenue chaotique et scandaleuse dans certaines paroisses. *«Prier pour les défunts, c'est une vieille tradition de l'Eglise. Ce qui suppose que ceux qui sont engagés dans cette Eglise doivent être des chrétiens honnêtes, sans tache et jouissants d'une bonne moralité. La gestion des biens dans nos confréries paroissiales pose problème. Elle doit être saine, à commencer par le bureau paroissial jusqu'au niveau diocésain. Chacun doit reconnaitre ses péchés et éviter les détournements des biens. Convertissons-nous et demandons pardon à Dieu pour toutes les fautes commises»*.

Vers la fin de la messe, le bureau et l'aumônier diocésain ainsi que les dévots présents se sont dirigés en procession vers le cimetière de la mission qui juxtapose l'église cathédrale Sacré-Cœur pour le dépôt des gerbes de fleurs sur les tombes des abbés Emmanuel Vindou, Sébastien Zoubakéla et Jacques Nganga Nitoumossi.

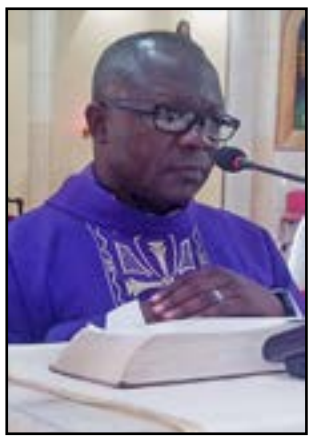

Abbé Moumocko pendant l'homélie

Abbé Emmanuel Vindou

Abbé *Sébastien Zoubakéla*

Abbé Jacques Nganga

Les dévots pendant le dépôt de la gerbe de fleurs sur la tombe de l'abbé Emmanuel Vindou

A titre de rappel, les différents aumôniers diocésains qui se sont succédé sont: Les abbés Emmanuel Vindou (1979-2001); Sébastien Zoubakela (2001-2005); Blaise Martin Makiza; Jacques Nganga Nitoumossi (2005-2014); Stein Bilou; Rufin Malonga (2014-2019); Brice Bikouta (2019-2022); Gervais Koudissa; Olivier Rosel Mikoli (2022-2023); Drys Presley Nkodia; Servais Moumocko Loupeth (2023-2025) Fevely Chriss Davy Loubayi.

Pascal BIOZI KIMINOU

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Les mouvements d'apostolat, à l'heure du renouvellement des instances

Le vent des élections des bureaux des mouvements d'apostolat aux niveaux paroissial et diocésain souffle dans l'archidiocèse de Brazzaville. La période de mars et d'avril 2025 a été choisie par la coordination diocésaine de la pastorale d'ensemble et des mouvements d'apostolat pour procéder au renouvellement des instances, sous la supervision du bureau exécutif diocésain de l'apostolat des laïcs (BEDAL). Après la mise en place des bureaux paroissiaux (adultes, jeunes et enfants), l'heure est maintenant aux bureaux diocésains. Depuis 2022, les élections des bureaux (paroissiaux, diocésains et nationaux) des mouvements d'apostolat dans l'Eglise catholique au Congo sont régies par un décret de Mgr Gélase Armel Kema, archevêque métropolitain d'Owando et de la Province ecclésiastique du nord (PENORD), administrateur apostolique de Ouesso et président de la Commission épiscopale pour l'apostolat des laïcs du Congo, signé en février 2022. Depuis lors, les bureaux des mouvements d'apostolat et des Conseils paroissiaux sont élus sur la base de ce décret pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois. Les diocèses étant autonomes sont tenus au respect de ce décret qui demeure d'actualité.

La confrérie Sainte Rita

Une des chorales

Les fraternités féminines

Pascal BIOZI KIMINOU

REMERCIEMENTS

Aucun mot ne pourra exprimer, notre reconnaissance pour, votre affection, et votre soutien dans la douleur qui est la nôtre, après le décès tragique de notre frère BILAMPASSI NFINA Blood Férault.

Nous vous remercions, pour votre présence à nos côtés, vos témoignages de sympathie, et vos gestes de soutien en ce moment douloureux.

«Les grandes douleurs ne se guérissent que par des grandes marques d'amour et d'amitié» *(Sénèque)*

Mme Mpara née BILAMPASSI Nicole Rosemonde
BILAMPASSI Mawule Giffa Nora Sandra
BILAMPASSI MOUTSATSI Chancelle

EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO

Conseil synodal et consécration de cinq nouveaux pasteurs

Huit mois après les assises de la 26e session ordinaire du synode qui a porté à la tête de cette Eglise le pasteur Guy Loko Elenga, l'Eglise Evangélique du Congo a tenu la session inaugurale du Conseil synodal, du 10 au 13 avril 2025 à Brazzaville, sur le thème: *«Une Eglise glorieuse, sans tâche, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible»* (Eph. 5, 27).

Les travaux étaient placés sous les auspices de son président, le pasteur Guy Loko Elenga. Les conseillers synodaux, les coordonnateurs des départements synodaux, au nombre de 57 venus des consistoires du Congo, se sont joints aux membres du bureau synodal pour examiner ensemble la question des réformes enclenchées depuis plusieurs années en vue de parvenir à une gestion saine des finances de l'Eglise, à la recherche de la performance et aussi, lutter contre les antivaleurs.

Les cinq nouveaux pasteurs

Pasteur Guy Loko Elenga

Les membres du bureau synodal

L'ouverture des travaux, jeudi 10 avril, a été marquée par un culte en la paroisse du Plateau centre-ville, avec pour officiante la pasteure Pélagie Makola et la prédication faite par le pasteur Célestin Ngayo. Sous les animations de la chorale des aînées de la paroisse de Mayangui et du Kilombo Bible de la paroisse de Bacongo. Dans sa prédication tirée du texte de ce thème, le pasteur Célestin Ngayo a mis l'accent sur l'amour et l'unité dans le corps du Christ. *«L'apôtre Paul parle d'une Eglise glorieuse qui est fidèle à Jésus-Christ, malgré les persécutions et les fausses doctrines. Une Eglise sans tâche, ni ride (c'est-à-dire sans péché), une Eglise purifiée qui doit rayonner et qui doit vivre. Le chrétien n'est pas un caméléon qui change de temps en temps de couleurs, mais celui qui est fidèle au Christ et à son Eglise»*.

Le dimanche 13 avril 2025, dimanche des Rameaux ou l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem, a eu lieu à l'esplanade de la paroisse de Makélékélé, dans le premier arrondissement de Brazzaville, le culte de clôture du Conseil synodal, sous la présidence du pasteur Guy Loko Elenga, avec pour officiante la pasteure Sandra Mouzika et pour prédicateur le pasteur Alain Mpari. Chants et liesses populaires soutenus par la chorale Zintumwa de la paroisse centre d'accueil, la chorale centre de Talangaï, le Kilombo Bible de la paroisse de Météo, le Kilombo centre de la paroisse Tala Nkolo et les deux sections CBE de Brazzaville ont fait vibrer les nombreux chrétiens venus des paroisses des consistoires de Brazzaville. La prédication de la parole de Dieu, la consécration de cinq nouveaux pasteurs au saint ministère, la lecture du communiqué final des travaux et l'allocution du président de l'Eglise, ont constitué les moments importants de ce culte. Après la formation théologique et le stage de deux ans dans les différentes paroisses, les cinq nouveaux pasteurs ont été admis au saint ministère de la Parole de Dieu et, consacrés par le pasteur Guy Loko Elenga. Ils ont porté leurs ornements ecclésiaux, selon la doctrine, en faisant la déclaration doctrinale fondée sur les Saintes Ecritures, à travers la pratique des sacrements du baptême et de la sainte cène. La prière de consécration par le président de l'Eglise et l'imposition des mains par les membres du bureau synodal ont été des moments importants de ce culte.

Une vue du Kilombo

Dans sa prédication tirée du thème du jour: «Jésus-Christ, l'homme souffrant» (Jean 12, 12-19), le pasteur Alain Mpari a indiqué que «l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem est une grande joie pour le peuple Juif. Jésus assis sur un âne accueilli comme un roi messie par le peuple Juif brandissant les palmes, symboles de la victoire, de la soumission et de l'humilité. Son entrée triomphale est l'accomplissement de la prophétie de Zacharie.

Le pasteur Guy Loko Elenga a souligné que *«les assises du Conseil ont été très décisives pour la suite de notre mandature et pour l'avenir de notre Eglise. En effet, l'Eglise Evangélique du Congo, par son Conseil, est appelée à braver les défis auxquels il fait face afin de changer son image et de déterminer son avenir. Le bureau synodal s'est déjà lancé dans la dynamique des réformes, de l'amélioration des conditions de vie et de travail, de l'assainissement de la gestion des finances de l'Eglise, de la recherche de la performance au niveau du personnel. Ces assises ont été un moment cruciales pour définir notre vision, établir des priorités et élaborer des stratégies pour surmonter ces nombreux défis qui restent à relever. Nous devons braver l'épreuve du temps, d'aller à l'essentiel et d'être objectifs»*.

Le pasteur Guy Loko Elenga a appelé les conseillers synodaux et les nouveaux pasteurs à rendre témoignage dans la vérité

Pascal BIOZI KIMINOU

DIMANCHE DES RAMEAUX AU VATICAN

Le Pape François assis sur son fauteuil roulant a pris un bain de foule

Le dimanche 13 avril 2025, dimanche des Rameaux, le Pape François a pris un bain de foule imprévu d'une dizaine de minutes à la Place Saint-Pierre de Rome. Assis dans son fauteuil roulant et semblant en assez bonne forme, sans canules nasales pour l'oxygène, il a fait le tour de la place serrant des mains des fidèles et religieux venus pour la messe des Rameaux, offrant des bonbons aux enfants.

Depuis l'autel dressé devant la Basilique Saint-Pierre de Rome, il a lancé: *«Bon dimanche des Rameaux, bonne Semaine Sainte à tous»*. Dans sa prière dominicale de l'Angélus, transmise par Radio Vatican, le Pape a remercié les fidèles pour leurs prières et a appelé à la paix dans le monde avec une pensée particulière pour les victimes de l'effondrement du toit d'une discothèque à Saint-Domingue.

Le Souverain pontife a multiplié depuis une semaine ces sorties surprises qui ne figurent dans aucun programme officiel du Vatican. Il avait fait une première apparition inattendue, il y a de cela une semaine, devant la Basilique Saint-Pierre, avant de recevoir le mercredi 9 avril dernier le Roi Charles III d'Angleterre et la reine Camilia, alors que leur entrevue avait été initialement annulée.

Puis, il s'est rendu le jeudi 10 avril dans la Basilique Saint-Pierre pour inspecter les travaux de rénovation et se recueillir devant la tombe du Pape Pie X, saluant au passage les fidèles et les restaurateurs. Peu avant samedi 12 avril, il est allé prier dans sa Basilique préférée de Sainte-Marie-Majeure.

Alain-Patrick MASSAMBA

DIMANCHE DE PÂQUES, ANNEE C

La course des deux disciples

Textes: *Ac 10,34a.37-43; Col 3,1-4; Jn 20,1-9*

Le thème qui relie les différentes scènes du chapitre 20 de l'évangile de Jean est celui de la foi. La structure littéraire du chapitre est divisée en quatre péricopes:

- La course des deux disciples vers le tombeau (Jn 20,1-9)
- Jésus apparaît à Marie Madéleine (Jn 20,11-18)
- Jésus apparaît aux disciples réunis (Jn 20,19-25)
- Jésus se montre à Thomas (Jn 20,26-29).

Pour le jour de Pâques, la liturgie nous propose la course des deux disciples vers le tombeau. Le texte se compose de deux scènes. La première est divisée en deux parties:

1)- Marie de Magdala, après avoir découvert le tombeau vide, va annoncer à Pierre et aux autres que le corps du Seigneur a été volé du tombeau (vv. 1-2);

2)- Les deux disciples courent vérifier par eux-mêmes l'annonce inattendue. Pourquoi le quatrième évangile mentionne-t-il la présence de ces deux disciples?

Il y a une finalité ecclésiale qui pousse l'évangéliste à présenter les deux. Il souligne le rôle joué par Pierre et l'autre disciple au début de la foi pascale. Les dirigeants de l'Eglise primitive sont placés devant l'événement du tombeau vide. Chacun, avec sa propre individualité, fait l'expérience de la recherche des signes visibles du Seigneur. Le disciple anonyme devance Pierre et arrive le premier au tombeau. Pourquoi le devance-t-il? Non seulement parce qu'il est plus jeune et plus agile, mais aussi en raison de sa fonction même de disciple: *«S'il a couru plus vite, s'il est arrivé le premier, c'est parce qu'il était le "disciple que Jésus aimait"»*. Il n'est pas plus aimé que les autres, ou dans le sens où Jésus aime celui-ci et non les autres. Mais, c'est le disciple qui s'implique dans l'affection de Jésus, comme chacun d'entre nous. Nous pouvons nous mettre à la place de ce disciple. Celui qui court avec Pierre est le disciple dont l'élan et l'intuition amoureuse le font passer en premier.

Pierre, en revanche, qui a la responsabilité des frères et sent le poids de la fonction ecclésiale de l'institution, va plus lentement, mais reçoit de l'autre disciple le privilège d'entrer le premier dans le tombeau.

En entrant dans le tombeau, Pierre voit un ordre parfait: les bandelettes sont laissées en place, comme si le corps du Seigneur était vide, et le linceul *«plié»* est bien rangé *«dans un coin à l'écart»* (v. 7). Pierre se tient devant les signes du Ressuscité. Il n'y a pas eu de vol du corps ni de manipulation. Jésus s'est libéré lui-même.

L'inspection de Pierre est suivie de celle du disciple que Jésus aimait (vv. 8-9). Contrairement à son compagnon, ce dernier *"vit et crut"*. Marie Madeleine aussi, au début du récit, avait *"vu"*. Mais le disciple que Jésus aimait *"vit et crut"*, il commença à croire. Il y a un développement spirituel de cette *«manière de voir»* (le texte grec utilise trois verbes: *«theorein»* pour Pierre; *«blepein»* pour l'autre disciple et Marie Madeleine; *«idein»*, ici, pour l'autre disciple). Pour le quatrième évangéliste, cependant, le binôme *«voir et croire»* est très significatif et se réfère exclusivement à la foi en la résurrection du Seigneur (cf. Jn 20,29), parce qu'il était impossible de croire vraiment avant que le Seigneur ne soit mort et ressuscité (cf. Jn 14,25-26; Jn 16,12-15). Pour le quatrième évangéliste, cependant, le binôme *«voir et croire»* est très significatif et se réfère exclusivement à la foi en la résurrection du Seigneur (cf. Jn 20,29).

Quel est l'enseignement à retenir?

Dans l'Eglise qui va à la recherche des signes, il y a différents tempéraments, différentes mentalités: il y a l'intuition de Jean, la lenteur massive de Pierre; ce sont les différentes familles qui recherchent les signes de la présence du Seigneur. Malgré les différences dans leurs réactions face au mystère de la résurrection, les deux disciples se respectent, s'entraident, collaborent. Ainsi, la collaboration dans la diversité, chacun communique à l'autre ce qu'il a pressenti. Ainsi, lorsque les signes visibles de la présence du Seigneur manquent dans une communauté, nous devons travailler ensemble pour trouver ce que nous pouvons découvrir. Seule la recherche en commun et l'aide des uns et des autres permettent de se retrouver ensemble. Sommes-nous de ceux qui prônons la collaboration, l'unité, la synodalité?

Frère Bienvenu Des Saints, Osst
Vicaire à la paroisse Santa Lucia
(Diocèse suburbicaire de Palestrina, Italie)

INVITATION

Le père Georges Loemba Ndende, curé de la paroisse Saint Jean Apôtre de Ngoyo dans l'archidiocèse de Pointe-Noire, prie le public de bien vouloir honorer de sa présence les cérémonies de présentation de ses deux nouveaux livres: *«Les chemins de la parole sociale de Monseigneur Portella, diocèse de Kinkala 2002-2020, Congo-Brazzaville (Esquisse de la DSE)»* et *«La parole sociale du Magister congolais de Brazzaville: 1971-2021»*, parus aux éditions LMI de Pointe-Noire.

A Pointe-Noire, la cérémonie se tiendra samedi 19 avril 2025, à 10h, au Port Autonome de Pointe-Noire, en présence de Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire. Et à Brazzaville, samedi 26 avril 2025, à 10h, à l'hôtel ACERAC, en présence de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville.

A l'issue de chaque cérémonie auront lieu la vente des ouvrages et la dédicace par l'auteur.

Soyez les bienvenus!

Est-ce que l'argent offre la garantie d'une vie heureuse et d'un avenir radieux?

SECTEUR FORESTIER

Plaidoyer pour le respect de l'interdiction d'exporter les grumes

Le Centre d'actions pour le développement (CAD), en partenariat avec l'agence américaine d'investigation environnementale installée dans le Bassin du Congo, a organisé mercredi 2 avril 2025 à Brazzaville un atelier de réflexion sur la mise en œuvre de l'interdiction nationale d'exportation des grumes, à l'issue duquel plusieurs recommandations ont été prises.

Trésor Chardon Nzila Kendet et Benoît Ndameu

Cette réflexion a permis de tracer la voie vers la mise en œuvre effective de la loi et de la directive CEMAC sur l'interdiction d'exportation des grumes. Les participants sont venus des administrations publiques du secteur privé et de la société civile. Ils ont suivi les deux exposés de Benoît Ndameu, coordonnateur de l'EIA (Environmental investigation agency) sur *«La décision de la CEMAC portant interdiction d'exportation des grumes dans ses pays membres et la République Démocratique du Congo (RDC)»* et par Théophile Tsiakoulou, point focal de l'APV-FLEGT, sur *«Le plaidoyer pour la transformation plus poussée du bois au Congo»*.

Les participants ont fait le constat que la loi n'était pas totalement appliquée. Selon le directeur exécutif du CAD, Trésor Chardon Nzila Kendet, *«les données disponibles au niveau international montrent que le pays n'arrive pas à faire appliquer sa propre législation interdisant les exportations de bois sous forme de grume»*. C'est pourquoi, a-t-il dit, *«nous allons vulgariser la dizaine de recommandations retenues à cette rencontre»*. La principale recommandation est axée sur l'application de la loi dans toute sa rigueur, portant interdiction l'exportation des grumes au Congo. Parmi les autres recommandations figure l'abolition du régime des autorisations spéciales aux entreprises forestières pour contourner la loi.

Benoît Ndameu a précisé que *«la décision de la CEMAC prise en février 2024 portant interdiction d'exportation de bois sous la forme de grume dans les pays de la CEMAC et de la RDC est d'une importance capitale, à la fois pour les économies nationales, pour le couvert forestier du Bassin du Congo et capitale et pour le commerce international»*.

A noter que le Congo figure parmi les pays africains avec la plus grande superficie forestière par habitant. Malgré son potentiel exploitable qui peut contribuer largement au développement économique et social, la filière bois reste en partie orientée vers l'exportation des grumes. Le CAD mène donc une campagne pour attirer l'attention des gouvernants sur la nécessité de cette interdiction d'exportation des grumes aux retombées économiques, sociales environnementales réelles.

Philippe BANZ

ENERGIE

Rencontre pour l'avenir du secteur énergétique en Afrique

La ville de Kintélé, au nord de Brazzaville, a accueilli du 24 au 26 mars 2025, la première session du Congo Energy et Investment forum, sous la supervision de Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures de la République du Congo. Cet événement a réuni des experts, des cadres et des personnalités influentes du secteur pétrolier et gazier, dont Omar Farouk Ibrahim secrétaire général de l'Organisation des pays africains producteurs du pétrole (APPO), et ceux venus d'horizons divers, notamment de l'Angola, de la République Démocratique du Congo (RDC), et de pays d'Afrique de l'Ouest.

Photo de famille, après l'ouverture du forum

Le Forum Congo Energy et Investment 2025 a été l'occasion pour les acteurs clés de l'industrie de l'énergie de discuter des défis et des opportunités qui se présentent dans un secteur en pleine évolution. L'objectif était de créer une plateforme de dialogue et de collaboration entre les pays producteurs d'hydrocarbures, afin de renforcer les partenariats régionaux et d'encourager les investissements dans le domaine de l'énergie.

Les discussions ont porté sur les stratégies à adopter pour le développement durable des ressources énergétiques en Afrique centrale et de l'Ouest. Parmi les points forts de ces échanges, la volonté du Congo de développer davantage son secteur pétrolier a été mise en avant. Quatrième producteur de pétrole en Afrique, la République du Congo s'est fixée pour objectif d'augmenter sa production 280000 barils par jour actuellement, à 500000 barils par jour, dans les années à venir. Cette ambition a attiré une nouvelle vague d'explorateurs indépendants et d'investissements à travers toute la chaîne de valeur énergétique, positionnant le pays aux côtés des géants pétroliers comme l'Angola et le Nigeria. Avec plus de 10000 milliards de pieds cubes de réserves prouvées de gaz naturel, le ministère des Hydrocarbures prévoit de lancer un nouveau plan directeur du gaz (GMP).

Cette initiative s'inscrit dans une stratégie globale visant à renforcer le rôle du Congo en tant que moteur de la production énergétique en Afrique. Selon Bruno Jean Richard Itoua, cet objectif est réalisable grâce à l'exploration de nouvelles réserves, l'amélioration des technologies d'extraction et l'attraction de nouveaux investissements étrangers dans le secteur.

Les participants ont salué l'importance de l'événement, soulignant que la coopération régionale est essentielle pour faire face aux défis mondiaux auxquels l'industrie pétrolière et gazière est confrontée, tels que la transition énergétique, la volatilité des prix des hydrocarbures et la nécessité de diversifier les sources de revenus pour les pays producteurs.

Les experts ont partagé leurs expériences et leurs meilleures pratiques, permettant ainsi un échange fructueux entre les différents acteurs de l'industrie. Les discussions ont également abordé les questions de sécurité énergétique, d'infrastructures, et de financement des projets d'envergure dans le secteur.

Au-delà des objectifs de production, le Forum Congo Energy et Investment 2025 a mis en lumière les efforts du Congo pour intégrer des solutions plus durables et respectueuses de l'environnement dans l'exploitation de ses ressources naturelles. Un accent particulier a été mis sur l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies pour optimiser la production tout en réduisant l'impact environnemental des activités pétrolières et gazières.

Gaule D'AMBERT

GOUVERNANCE

Les points focaux du PAGIR formés à la gestion des plaintes

L'unité de coordination du programme *«Accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR)»* a organisé le 14 mars 2025 à son siège, à Brazzaville, une formation de renforcement des capacités de ses points focaux sur le mécanisme de gestion des plaintes.

L'atelier a été animé par Képhan Revelli Boma, spécialiste en sauvegarde sociale du PAGIR. Les participants sont venus de 17 entités publiques, comme la direction générale du contrôle des marchés publics (DGCMP); la direction générale du plan et du développement (DGPD); ou le ministère des Finances.

Le projet PAGIR vise le renforcement des capacités dans la gestion des plaintes pouvant découler de la mise en œuvre de ses activités. Le PAGIR entend veiller au respect des normes environnementales et sociales, notamment au regard du plan d'engagement environnemental et social (PEES).

Les projets bénéficiaires doivent prévenir les risques du PEES pendant leur mise en œuvre. Les activités du programme sont susceptibles de présenter des risques environnementaux et sociaux. L'objectif visé est donc de prendre en ligne compte le programme à faible risque environnemental et social classé par la Banque mondiale, principal bailleur des différents projets du PAGIR.

A la fin des travaux, les participants ont dit avoir acquis des compétences nécessaires sur les procédures du mécanisme de gestion des plaintes.

Philippe BANZ

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA Notaire, exerçant en l'Etude de Maître Felix MAKOSSO LASSI, Notaire, titulaire d'un Office à Brazzaville sis Face Congo Télécom, 1er étage de l'immeuble abritant le Restaurant Jaipur au n°68 Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO République du Congo B.P: 1444, Tel. 00242 06.481.46.10.

SOCIETE D'INTERIM DE CARRIERE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE
EN SIGLE: SOITCAR SARL
AU CAPITAL DE: 1.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 5 AVENUE STEPHANE TCHITCHELLE CENTRE-VILLE IMMEUBLE TOUR SCI
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM N° CG-PNR-01-2018-B15-00424

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT, TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant le procès-verbal des décisions extraordinaires de la **SOCIETE D'INTERIM DE CARRIERE** du 15 Janvier 2025, enregistré en date du 13 Mars 2025 à Pointe-Noire, sous le **folio 050/4 n°200** au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre De Mpaka, il a été décidé:

- La nomination de Monsieur **NZENZA KONDE Stevy**, Expert-Comptable agréé CEMAC n°EC-708, postulant pour le Cabinet NKS Expertise Comptable située à Pointe-Noire, Centre-Ville en diagonale de l'hôtel Azur, Immeuble du super marché Stop Shop, joignable au 06 525 51 51/06 891 09 94, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de Trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2027.
- La nomination Monsieur **LINVANI MPIO Magloire Bienvenu**, de Nationalité Congolaise, Résident à Pointe-Noire, République du Congo,

Titulaire de l'agrément CEMAC d'Expert-comptable N°EC 460, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2027.

- Confirmer le transfert du siège social de la société autrefois fixé au 167 avenue Emmanuel DADET, Centre-Ville, Pointe-Noire, à la nouvelle adresse sise à Pointe-Noire au 5 Avenue Stéphane Tchitchelle centre-ville immeuble tour SCI.
- De mettre à jour les statuts et de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les décisions ci-dessous adoptées, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.

Dépôt du procès-verbal des décisions extraordinaires dûment enregistré et des statuts mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et attestation de la demande de modification a été constatée sous le numéro d'arrivée **CG-PNR-01-2025-D-00247.**

Fait à Pointe-Noire, le 21 Mars 2025.

Pour avis, Le notaire

Etude de Maître Patric SINDIKA LOUBOTA, NOTAIRE
Etude sise Ex-Garage MASSALA, centre-ville Dolisie BP: 138 Tél: (242) 539 98 90 /:
(242) 658 14 57 –
email: etudesindika@gmail.com République du Congo.

ANNONCE LEGALE
LA RENAISSANCE.SARL
LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

LA RENAISSANCE, Société à Responsabilité Limitée au capital de dix millions (10.000.000) de FCFA et dont le siège social est établi 6, rue Mbinda, quartier Capable à Dolisie, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 01-B-2001.

Aux termes d'un acte authentique reçu à Dolisie, par Maître **Patric SINDIKA LOUBOTA**, Notaire à la résidence de Dolisie, enregistré même ville, le 21 octobre 2024, folio 209/2 N°405.

LA RENAISSANCE a donné à bail à titre de location gérance pour une durée de cinq (5) années entières et consécutives qui commence à courir à compter du 18 septembre 2024 à Monsieur **DOLO MOUFOUMA Brice Barichel**, Commerçant, demeurant à Pointe-Noire, le fonds de commerce d'un hôtel (hôtel **LA RENAISSANCE**) sis 6, rue Mbinda, quartier Capable par lequel il est inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le numéro 01-B-2001.

Mention modificative a été effectuée au greffe du tribunal de commerce de Dolisie sous le numéro **CG-DOL-01-2001-B-13 000 13.**

Pour insertion légale

Le Notaire

"TECHNOLOGY CORPORATION INDUSTRY"
En sigle «TCI»
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'un Million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social: Avenue de la Frontière, Tchimbamba, vers l'église catholique Sainte Thérèse
Arr. n°1 E.P LUMUMBA
Pointe-Noire

CONSTITUTION

Conformément à la loi, il a été constitué, le douze mars deux mil vingt-cinq, une Société A Responsabilité Limitée dénommée **«TECHNOLOGY CORPORATION INDUSTRY»**, dont les statuts ont été enregistrés au Bureau de l'Enregistrement Domaines et Timbre Pointe-Noire CENTRE, le 12 mars 2025, sous Folio 049/04 n°190.

OBJET:
La société a pour objet:
1°/- La mise à disposition du personnel;
2°/- Prestation de services électrique et électronique ;
3°/- Fourniture du matériel électrique et industriel etc.
Et généralement, toutes opérations, financières, industrielles, mobilières et immobilières à caractère civil pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

SIEGE SOCIAL:
Le siège social est sis à Tchimbamba sur l'avenue de la frontière, vers l'église catholique Sainte Thérèse, à Pointe-Noire, République du Congo.

APPORTS EN NUMERAIRE:
Lors de la constitution, l'associé a apporté à la société la somme de 1.000.000 FCFA.

GERANCE:
Monsieur **MOUNGUENGUE MILANDOU Rozes**, demeurant et domiciliée à Pointe-Noire, a été nommée en qualité de gérant statutaire.

DEPOT AU GREFFE:
La société est immatriculée au registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B13-00061** du 25 mars 2025.

Pour insertion légale

Le Gérant

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR
LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail*Progrès

INSERTION LEGALE

Par Maître Jean Clément NGATALI, Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Brazzaville;

DE L'HOMOLOGATION DU CONCORDAT PREVENTIF DE LA SOCIETE X-OIL CONGO, S.A

Le Tribunal de Commerce de Brazzaville a rendu en du 22 février 2025, à la requête de la société **X-OIL CONGO, S.A**, prise par son représentant légal, domicilié en cette qualité au siège social de ladite société sis au 2e étage de l'immeuble les Tours Jumelles, avenue Amilcar CABRAL, centre-ville, Brazzaville, aux fins de règlement préventif, la décision dont le dispositif est le suivant

• PAR CES MOTIFS

Statuant en audience non publique, sur requête, en matière commerciale et en premier ressort;
Déclare recevable et fondée la société **X-OIL** en son action;
Dit et juge sérieux le concordat proposé par **X-OIL CONGO**;
Homologue pour être exécuté suivant sa forme et teneur le concordat préventif conclu entre la société **X-OIL CONGO** et ses créanciers;
Met fin à la mission de l'expert DMT Consulting et à la procédure de règlement préventif;
Désigne le juge au tribunal de Grande Instance de Brazzaville, Brunel Dadin MOLOMA ICKO en qualité de juge commissaire, à l'effet de contrôler les activités de l'expert;
Désigne en outre Monsieur **IBARA Fulbert,** mandataire judiciaire agrée de surveiller l'exécution du concordat préventif homologué;
Ordonne au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville de notifier le présent _jugement au Ministère public et aux différents créanciers concernés par le concordat préventif;
Ordonne la publicité du présent jugement dans les conditions prévues par les articles 36 à 38 de l'acte uniforme sur les procédures collectives d'apurement du passif;
Ordonne à Monsieur **IBARA Fulbert** de vérifier l'effectivité de cette publicité conformément à l'article 38 du même Acte uniforme;
Met les dépens à la charge de la société **X-OIL CONGO**;
Condamne la demanderesse aux dépens.
Conformément à l'article 78 de l'AUPCAP: « …les créanciers composant la masse, à l'exception des créanciers d'aliments, doivent, sous peine de forclusion, produire leurs créances auprès du syndic dans un délai de 60 jours, et ceux domiciliés hors du territoire national, dans un délai de 90 jours. La production interrompt la prescription extinctive de la créance»
Pour avis d'insertion légale.

Brazzaville, le 10 avril 2025
Maître Jean-Clément NGATALI,
Greffier en chef, Chef de Greffe

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DU GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail *Progrès

Brazzaville, le 09 Avril 2025

INSERTION LEGALE

De la fusion-absorption de la Société **DIFFCAST**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.267.680.000 Francs CFA dont le siège social est sis les Tours Jumelles, avenue Amilcar CABRAL, centre-ville, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le **n°CG-BZV-01-2020-B12-00224** du 01 décembre 2020 par la société **TELENUM CONGO, S.A;**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société **CANAL PLUS INTERNATIONAL**, associé unique desdites sociétés tenue en date à Brazzaville du 10 novembre 2024, il a été délibéré et adopté la décision portant fusion-absorption de la société **DIFFCAST** Sarlu par la société **TELENUM CONGO, S.A;**

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 203, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 18 mars 2025, sous le **n° CG-BZV-01-2025-R00962** aux fins de la radiation de ladite société.

Pour insertion légale,
Greffier en Chef,
Maître Jean-Clément NGATALI,

Projet d'accélération de la transformation numérique

LA BANQUE MONDIALE

MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION
NUMERIQUE
UNITE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°30/ASMI/MPTEN/PATN-UCP/2025 DU 11 AVRIL 2025

POUR LA CONSTITUTION D'UN FICHIER FOURNISSEUR DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

Nom du Pays: Congo
Nom du Projet: Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)
Intitulé de l'ASMI: Constitution du fichier fournisseur de l'Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Congo

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Congo, en partenariat avec la Banque mondiale, met en œuvre le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) et en accord aux objectifs de l'actuel plan national de développement (PND 2022-2026) qui vise entre autres à favoriser un environnement des affaires propulsé par le secteur privé pour la diversification économique, en particulier dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), et définissant les priorités de développement du pays, notamment la gouvernance, le capital humain, le développement des infrastructures et la prestation de services.

Le PATN, financé par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour un montant de 100 millions de dollars (60 milliards de francs CFA), se déroule sur une période allant de 2022 à 2027. Ses principaux objectifs sont de renforcer l'accès des populations mal desservies à Internet haut débit et d'améliorer la capacité du Gouvernement à fournir des services publics numériques.

Dans le cadre de la réalisation de ses activités, l'Unité de Coordination du PATN désire de mettre en place un fichier fournisseur dans plusieurs domaines d'activité et invite les prestataires ayant les références requises à manifester leurs intérêts.

A. DOMAINES DE COMPETENCES

Les domaines de compétences (sans être exhaustif) retenus pour la constitution du fichier fournisseur sont les suivants:
1. Fourniture et services informatiques (matériel informatique, maintenance, consommable connexion internet, vidéosurveillance, visioconférence, Développement des applications web et mobiles …);
2. Fournitures diverses (fourniture de bureau, pause-café…);
3. Fourniture du mobilier de bureau;
4. Organisation des Séminaires;
5. Location des véhicules et fourniture des billets d'avion, réservation d'hôtel;
6. Restauration;
7. Régie publicitaire, imprimerie et sérigraphie;
8. Assurances;
9. Entretien de bâtiments, nettoyage de bureaux;
10. Autres prestations de service.

B. CONDITIONS DE SOUMISSION ET DEPOT DES DOSSIERS

Les Manifestations d'Intérêts seront rédigées en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies). Les enveloppes contenants les Manifestations d'Intérêts devront porter la mention extérieure suivante: **«AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERETS POUR LA CONSTITUTION DU FICHIER FOURNISSEUR DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE POUR LE DOMAINE DE (A PRECISER PAR LE FOURNISSEUR OU LE CONSULTANT) A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT».**

Seuls les dossiers complets des structures enregistrées à l'ACPCE, respectant la forme et le contenu ci-dessous seront reçus. Après examen, les offres jugées conformes pour l'essentiel seront retenues et agréées. Les prestataires retenus seront consultés directement en cas de besoin.

C. CONSTITUTION DU DOSSIER

Chaque dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:
a) Une lettre de demande d'agrément;
b) Une copie du registre de commerce;
c) Une photocopie du numéro d'identification unique;
d) Une copie des statuts;
e) Une attestation de non-faillite;
f) Une Attestation de Conformité Fiscale (ACF) datant de moins de trois (03) mois;
g) L'adresse et le plan de localisation géographique du siège;
h) Une attestation de domiciliation bancaire;
i) Un catalogue des réalisations;
j) La liste des principaux dirigeants, leurs photos et leurs contacts (téléphone, fax, Email);
k) Les derniers états financiers certifiés pour les entreprises.

D. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute personne intéressée peut obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 09 heures à 15 heures 30 minutes, heures locales.

E. DATE ET LIEU DE DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS

Les manifestations d'intérêts écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne ou par courrier électronique au plus tard le 28 Avril 2025 et le 14e jours après la publication de l'Avis dans les Dépêches de Brazzaville à **14 heures, heure locale**

Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numerique (PATN) sise au 254, Avenue Prosper Gandzion, à côté de l'Ambassade de la République du Rwanda, Centre-Ville, Arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République Du Congo, Téléphone: (+242) 05 079 21 21, E-Mail: Marchespatn@Gmail.Com.

Fait à Brazzaville, le 11 avril 2025

Le coordonnateur p.i,

Patrick Valery ALAKOUA

BGFIBank Congo S.A

Société Anonyme avec conseil d'administration
au capital de 30 Milliards passé à 50 Milliards Francs cfa
Siège social : Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
Centre-ville, B.P : 14579 BRAZZAVILLE CONGO
RCCM DE BRAZZAVILLE N°01-2003-B14-00035

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du **15 mai 2023,** déposé au rang des minutes de **Maitre Gervel Eric Mexan BIMBENI**, Notaire à Brazzaville sis, 125 rue des compagnons de Brazza, le 6 juillet 2023, dont une copie authentique a été publiée à la recette des impôts de Brazzaville-Plaine, le 6 juillet 2023, **folio 124 numéro 3299**, il a été décidé de l'augmentation du capital pour une valeur de Vingt Milliards (20.000.000.000) Francs cfa, par incorporation partielle des réserves libres de la société.
Par conséquent le capital social de la BGFIBank Congo S.A précédemment d'un montant de Trente Milliards (30.000.000.000) Francs cfa est passé à Cinquante Milliards (50.000.000.000) Francs cfa, suivant Déclaration Notariée de Souscription et de Versements(DNSV) du capital dressée Par Maître Gervel Eric Mexan BIMBENI, Notaire sus désigné en date du **2 octobre 2024.**
Aux termes de cette déclaration notariée, il a été stipulé que la valeur nominale de l'action BGFIBank Congo S.A d'une valeur nominale de Soixante Mille (60.000) Francs cfa avant l'opération d'augmentation de capital puisse être majorée à une valeur de Cent Mille (100.000) Francs cfa, soit une majoration de Quarante Mille (40.000) Francs cfa par action.
Si bien que le nombre d'actions émises par la société est resté inchangé soit Cinq Cent Mille (500.000) actions mais la valeur nominale étant donc passée à Cent Mille (100.000) Francs cfa chacune.
Une mention modificative de ce nouveau capital social a été faite au RCCM de Brazzaville, **le 4 mars 2025,** sous les références **CG-BZV-012025-D-00197.**

POUR AVIS
Maitre GERVEL ERIC MEXAN BIMBENI
Notaire

BGFIBank Congo S.A

Société Anonyme avec conseil d'administration au capital de 50 Milliards Francs cfa
siège social : Boulevard Denis SASSOU NGUESSO Centre-ville,
B.P : 14579 BRAZZAVILLE CONGO RCCM DE BRAZZAVILLE N°01-2003-B14-00035

I- CESSION D'ACTIONS

Suivant acte sous seing privé en date à Brazzaville, **du 26 décembre 2023**, déposé au rang des minutes de **Maître Gervel Eric Mexan BIMBENI,** Notaire à Brazzaville sis 125, rue des compagnons de Brazza, centre-ville, **le 08 octobre 2024**, enregistré à la recette des impôts de Bacongo, **le 26 février 2025, sous folio 037/016 numéro 1422,** la République du Congo (CEDANT), représentée par Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances a cédé à la BGFIBank Congo S.A(CESSIONNAIRE) sus désigné, représentée par son Président du Conseil d'Administration spécialement habilité :
La totalité des actions de la société ADIC S.A au capital social de 11.860.000.000 Francs cfa, ayant son siège social à Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral, immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-BZV014-2011-B14-00007 ;**
Soit Un Million Cent Quatre Vingt Six Mille(1.186.000) actions de valeur nominale Dix Mille(10.000) Francs cfa.
OBSERVATION ETANT ICI FAITE que cette société ADIC S.A était précédemment dénommée **SOCIETE GENERALE CONGO**
S.A et que cette raison sociale avait été modifiée, aux termes du procèsverbal de l'Assemblée Générale Mixte de la Société Générale Congo S.A, tenue à Brazzaville, le **23 décembre 2023**, précédemment publié.
Une mention modificative a été porté au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier de Brazzaville, le 28 février 2025 sous les références **CG-BZV-01-2025-D-00192.**

II- FUSION-ABSORPTION par la société dénommée BGFIBank Congo S.A (Société Absorbante) de la société dénommée ADIC. S.A (Société Absorbée) Anciennement dénommée SOCIETE GENERALE CONGO S.A

Suivant acte sous-seing privé du 20 septembre 2024, déposé au rang des minutes de **Maitre Gervel Eric Mexan BIMBENI,** Notaire à Brazzaville, sis, 125 rue des compagnons de Brazza, le 8 octobre 2024, dont une copie authentique a été publiée à la recette des impôts de Brazzaville-Bacongo, **le 26 février 2025, folio 037/023 numéro 1429**, un traité de fusion est intervenu entre la société dénommée **BGFIBank Congo S.A(Société Absorbante) et la société dénommée ADIC S.A (Société absorbée) anciennement dénommée Société Générale Congo S.A.**
La société absorbante détenant la totalité du capital de la société absorbée suite à la cession d'actions ci-avant publiée, l'opération n'a pas donné lieu à une modification du capital social de la BGFIBank Congo S.A.
Aux termes de ce traité de fusion, les parties ont convenu que :
«Cette opération de fusion prend effet rétroactivement au 1er janvier 2024, de sorte que toutes les opérations réalisées par la société ADIC S.A, entre cette date et la réalisation définitive de la fusion seront réputées réalisées, au profit ou à la charge de la BGFIBank Congo S.A, et considérées comme accomplies par cette dernière, depuis le 1er janvier 2024, à l'exclusion des situations révélées ultérieurement et revêtant un caractère frauduleux ou illicite, lesquelles engageront leurs auteurs ». Cette opération de fusion-absorption ainsi que les termes du traité de fusion ont été approuvés par les actionnaires de BGFIBank Congo S.A, aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 septembre 2024, déposé au rang des minutes de **maitre Gervel Eric BIMBENI,** Notaire à Brazzaville, dont une copie authentique a été publiée à la recette des impôts de Brazzaville-Bacongo, **le 12 mars 2025 folio 046/008 numéro 1744.**
Une mention modificative suite à cette opération de fusion a été faite au RCCM de Brazzaville, **le 28 février 2025,** sous les références **CG-BZV01-2025-D-00193.**

POUR AVIS
Maitre GERVEL ERIC MEXAN BIMBENI
Notaire

SANTE

L'association Avenir Nepad Congo restitue les résultats du round 10 de l'enquête afrobarometer

L'association Avenir Nepad Congo, partenaire national d'Afrobarometer au Congo, a fait une restitution, lundi 7 avril 2025 à Brazzaville, des résultats de l'enquête afrobarometer round-10 réalisée en 2024 à Pointe-Noire. C'était à l'occasion de la Journée internationale de la santé, célébrée le 7 avril de chaque année.

Les participants à la fin de la séance de réstitution

Cette enquête concerne les districts sanitaires de Pointe-Noire en 2024. Elle a été réalisée sous forme d'entretien avec 1.200 Congolais adultes. Le travail de terrain a été effectué entre le 20 septembre et le 2 octobre 2024 dans des localités urbaines et rurales.

Selon cette enquête, sur 10 Congolais, plus de sept, soit 73%, déclarent que le Gouvernement devrait assurer un accès universel aux soins de santé, même si cela implique une hausse des impôts. 90% disent craindre qu'un membre de leur famille tombe malade et ne soit pas en mesure de payer les soins médicaux dont il a besoin. 7% des Congolais affirment disposer d'une couverture maladie. Près de 67% des personnes bénéficiant d'une assurance médicale ont recours à une assurance maladie privée et 77% se disent être satisfaites de leur couverture; ce qui fait que le manque d'information sur l'existence d'un service d'assurance maladie et son coût élevé sont les deux principales barrières à l'adhésion à une assurance santé.

L'intérêt de cette enquête axée sur la thématique de l'accès de la population aux services de santé de qualité et d'assurance santé, a permis de voir les aspects liés à la disponibilité des services, l'accessibilité physique ou financier afin de garantir un accès aux soins de santé de qualité dans les districts sanitaires.

Créée en 2004, l'association Avenir Nepad Congo est une organisation à but non lucratif œuvrant dans le domaine des droits humains et de la promotion de la bonne gouvernance.

Christevie OBA *(Stagiaire)*

SANTE

Doter des aires de santé du Niari en produits de première nécessité

Préfet du département du Niari, Gilbert Mouanda-Mouanda a ouvert le 3 avril 2025 à Dolisie, les travaux de la 2e session ordinaire du conseil départemental de la santé, couplés à la revue annuelle des plans de travail budgétisé 2024 et la planification 2025. C'était en présence de Martin Inana, directeur départemental des soins et services de santé du Niari, en présence des corps constitués départementaux, des autorités locales, des cadres et techniciens de la santé.

Gilbert Mouanda-Mouanda

Au cours de ces travaux qui ont duré deux jours, Martin Inana a présenté à l'assistance les résultats de l'évaluation de quatorze districts sanitaires et quatre arrondissements.

Evaluation faisant suite à l'orientation du préfet du Niari demandant aux gestionnaires des circonscriptions administratives d'envoyer, chaque mois, un rapport sur les indicateurs à haut impact. En guise de récompense pour leur travail bien fait, le district de Banda a reçu une moto flambant neuve, et le district de Moutamba, un ordinateur.

Maire de la communauté urbaine de Makabana, Guy Mattieu Kibangou a dévoilé quelques recommandations des participants: doter douze aires de santé en produits de première nécessité; attribuer au département un quota pendant le recrutement du personnel de santé; doter quatre équipes sanitaires en véhicules de supervision et en motos…

Prenant l'engagement solennel, au nom des participants, François Bakoundi a déclaré: *«Nous nous engageons à organiser les réunions d'analyses des données, avant transmission à l'autorité préfectorale; renforcer les visites de suivi des indicateurs dans les aires de santé de nos circonscriptions respectives; mettre en place les comités de santé dans toutes les aires de santé.»* Puis, il a remercié Gilbert Mouanda Mouanda et Martin Inana pour leur leadership managérial qui a abouti à la réussite de cette activité.

Clôturant les travaux, Bruno Fructueux Bountsana, secrétaire général du département du Niari, a prodigué quelques conseils aux participants: *«Au cours de vos travaux, vous avez longuement épilogué sur les questions d'assainissement dans les villages et quartiers. Les expériences ont été partagées. Servez-vous de ces expériences positives pour améliorer le niveau d'assainissement de nos villages et quartiers. Vous avez également cerné tous les maux qui minent le système de santé départemental et réfléchi sur les moyens d'y remédier. Vu l'engouement avec lequel vous vous êtes mis à la tâche, je suis persuadé que vous saurez mettre en œuvre, chacun dans sa circonscription, les mesures correctives que vous avez pu identifier au cours de ces travaux.»*

Equateur Denis NGUIMBI

JOURNEE MONDIALE DE LA SANTE

Promouvoir une bonne santé maternelle et néonatale

***«Une bonne santé à la naissance, pour un avenir plein d'espoir»*, c'est sur ce thème que l'humanité a célébré le 7 avril 2025 la Journée mondiale de la santé 2025. A Brazzaville, au Congo, cette journée a donné lieu à plusieurs activités, dont une marche sportive, le message du Gouvernement et la célébration officielle à l'hôpital mère enfant Blanche Gomes, les 6 et 7 avril.**

Le ministre de la Santé réceptionnant le don de l'OMS

Cette édition a été couplée au lancement de la campagne annuelle sur la santé maternelle et néonatale. Une occasion d'appeler les Gouvernements et le monde de la santé à redoubler d'efforts pour mettre fin aux décès maternels et néonatals évitables, et à privilégier la santé et le bien-être des femmes à plus long terme.

A l'hôpital mère enfant Blanche Gomes, la cérémonie a été placée sous les auspices du ministre de la Santé et de la population, le Pr Jean-Rosaire Ibara, réhaussée de la présence du directeur régional par intérim de l'OMS Afrique, le Dr Chikwe Ihekweazu; du représentant de l'OMS au Congo, le Dr Vincent Dossou Sodjinou; des chefs d'agences du système des Nations unies au Congo et de plusieurs autres invités.

Le ministre de la Santé a saisi cette occasion pour rappeler l'importance d'investir dans la santé des mères et des nouveau-nés: *«Garantir une bonne santé dès la naissance est le fondement d'un avenir prospère pour notre nation. Chaque enfant mérite de commencer sa vie dans les meilleures conditions possibles.»*

Le Pr Jean-Rosaire Ibara a indiqué que cette journée s'inscrit dans le cadre des efforts continus du Gouvernement congolais pour améliorer les indicateurs de santé du pays, particulièrement en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle et infantile.

Pour le représentant par intérim de l'OMS Afrique, une bonne santé à la naissance pour un avenir plein d'espoir, n'est plus un slogan, mais plutôt un appel à l'action, un rappel que chaque mère et nouveau-né méritent un meilleur état de santé possible. *«20 mères et 120 nouveaux nés perdent la vie toutes les heures dans la région Afrique, pour la plupart des cas de causes évitables. Cela fait 178.000 décès maternels et 1.000.000 décès néonatals chaque année»*, un tableau triste qui invite véritablement à l'action de prise en charge véritable de la mère et de l'enfant, pour espérer atteindre l'objectif de développement durable 3 *''bonne santé et bien-être à tous les âges''* à l'horizon 2030.

Une bonne santé à la naissance est la clé d'un avenir plus radieux, pour les mères, leurs enfants et la société toute entière.

La représentation de l'OMS au Congo, pour être en phase avec cet objectif, a procédé à une remise officielle de médicaments et d'équipements médicaux au ministre de la Santé et de la population, renforçant ainsi l'engagement de l'organisation internationale envers l'amélioration de la santé maternelle et infantile au Congo.

A l'issue de cette cérémonie, le ministre et les autres officiels ont visité les stands d'exposition érigés à cet effet: des présentations d'outils et articles de santé, des stands animés par diverses structures de santé ainsi que par les partenaires techniques et financiers de la santé publique au Congo.

Chancellia Reine De Grâces MATOKO *(Stagiaire)*

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA Notaire, exerçant en l'Etude de Maître Felix MAKOSSO LASSI, Notaire, titulaire d'un Office à Brazzaville sis Face Congo Télécom, 1er étage de l'immeuble abritant le Restaurant Jaipur au n°68 Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO République du Congo B.P : 1444, Tel. 00242 06.481.46.10.

AFRICAINE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
EN SIGLE: AMC SAU AVEC AG
AU CAPITAL DE: 10.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 5 AVENUE STEPHANE TCHITCHELLE CENTRE-VILLE IMMEUBLE TOUR SCI
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM N° CG-PNR-01-2020-B15-00002

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Suivant le procès-verbal des décisions extraordinaires de la société: **AFRICAINE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION** du 15 Janvier 2025, enregistré en date du 26 Février 2025 à Pointe-Noire, sous le **folio 039/12 n°172** au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre De Mpaka, il a été décidé:
- La nomination du Cabinet d'expertise Comptable MBANI Jean Valère, société de droit Congolais, situé à Pointe-Noire sur la route de la frontière arrêt boulangerie, 1er étage, Ngoyo, joignable au 06 812 66 45, agrée CEMAC N°EC 468, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de Trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2029.
- La nomination de Monsieur **LOEMBA COLONNA Arsène Thibault**, Né le 17 Juillet 1977 à Pointe-Noire, de Nationalité Congolaise, résident à Pointe-Noire, République du Congo,
Titulaire de l'agrément CEMAC d'Expert-comptable N°EC 461, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de Trois (6) années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Actionnaire unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2029.
- De conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les décisions ci-dessous adoptées, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.

Dépôt du procès-verbal des décisions extraordinaires dûment enregistré et des statuts mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et attestation de la demande de modification a été constatée sous le numéro d'arrivée **CG-PNR-01-2025-D-00242.**

Fait à Pointe-Noire, le 21 Mars 2025.

Pour avis, Le notaire.

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718 Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE CITY CAR TRANZAME en sigle «C.C.T.S»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 03 Mars 2025, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 06 Mars 2025, sous le folio 046/18 N°1839, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: CITY CAR TRANZAME en sigle «C.C.T.S»;

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: Trois millions (3 000 000) de francs CFA, divisé en trois cent (300) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;

Siège social: quartier Wharf, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

Location de voiture; Importation de véhicules neuf et d'occasion; Mise à disposition du personnel; Prestations de services; Bâtiment; Commerce.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Monsieur LOUKOJA HENRY Lecasse;

RCCM: CG-PNR-01-2025-B13-00052.

Pour insertion légale

- Maître Léole Marcelle KOMBO-

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA Notaire, exerçant en l'Etude de Maître Felix MAKOSSO LASSI, Notaire, titulaire d'un Office à Brazzaville sis Face Congo Télécom, 1er étage de l'immeuble abritant le Restaurant Jaipur au n°68 Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO République du Congo B.P: 1444, Tel. 00242 06.481.46.10.

GI TECHNOLOGY LOGGING CO., LTD. CONGO
SOCIETE A RESPONSABILITEE LIMITE UNIPERSONNELLE
EN SIGLE:GI.T.L.CONGO SARLU
AU CAPITAL DE: 1.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 5 AVENUE STEPHANE TCHITCHELLE CENTRE-VILLE
IMMEUBLE TOUR SCI Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM N° CG-PNR-01-2016-B13-01187

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Suivant le procès-verbal des décisions extraordinaires de la société: **GI TECHNOLOGY LOGGING CO., LTD. CONGO** du 15 Janvier 2025, enregistré en date du 13 Mars 2025 à Pointe-Noire, sous le **folio 050/14 n°210** au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre De Mpaka, il a été décidé:
- La nomination de Monsieur **NZENZA KONDE Stevy**, Expert-Comptable agréé CEMAC n°EC-708, postulant pour le Cabinet NKS Expertise Comptable située à Pointe-Noire, Centre-Ville en diagonale de l'hôtel Azur, Immeuble du super marché Stop Shop, joignable au 06 525 51 51/06 891 09 94, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de Trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2027.
- La nomination de Monsieur LINVANI MPIO Magloire Bienvenu, de Nationalité Congolaise, Résident à Pointe-Noire, République du Congo, Titulaire de l'agrément CEMAC d'Expert-comptable N°EC 460, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de Trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2027.
- De conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les décisions ci-dessous adoptées, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.

Dépôt du procès-verbal des décisions extraordinaires dûment enregistré et des statuts mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et attestation de la demande de modification a été constatée sous le numéro d'arrivée **CG-PNR-01-2025-D-00279.**

Fait à Pointe-Noire, le 21 Mars 2025.

Pour avis, Le notaire

LOKUTA TO SOLO?

La rubrique hebdomadaire de Tact-Cheick Congo contre les fake news au Congo-Brazzaville

Démêler le vrai du faux, chaque semaine

Dans un monde où une rumeur peut parcourir le pays plus vite que la vérité, le rôle du journalisme rigoureux et responsable est plus crucial que jamais. À l'ère des réseaux sociaux et de la circulation rapide de l'information, les rumeurs, intox et fausses nouvelles prolifèrent, parfois avec des conséquences graves sur la vie publique, la cohésion sociale et les décisions individuelles.

Pour répondre à ce défi, LaSemaine Africaine s'associe à Fact-Check Congo, première initiative congolaise spécialisée dans la vérification des faits, pour vous proposer une nouvelle rubrique:
«Lokutatosolo?».
Chaque semaine, cette chronique analysera une fausse information qui circule dans la société congolaise, qu'il s'agisse de santé, politique, économie, religion ou culture, sport, ou tout autre sujet, tout en apportant des éléments vérifiés, des explications pédagogiques et des outils pour aider chaque citoyen à devenir un acteur de l'information fiable.
Cette rubrique se veut pédagogique, accessible, rigoureuse et engagée. Car lutter contre la désinformation, c'est défendre le droit des citoyens à une information juste et crédible.

Rosie Pioth

Titre de la semaine: Le Congo a-t-il vraiment rompu ses relations avec la France?

L'intox:
Une lettre, diffusée sur Facebook et certains groupes WhatsApp affirme que le Congo Brazzaville aurait mis fin à ses relations diplomatiques avec la France. Ce faux document reprend les codes d'un courrier officiel: logo de la présidence, en-tête administratif, et signature prétendument authentique.

Le verdict de Fact-Check Congo: LOKUTA.
Cette information est fausse.

Nos vérifications montrent:
• Aucun communiqué officiel du gouvernement congolais ou du ministère des Affaires étrangères ne confirme une telle rupture;
• L'ambassade de France à Brazzaville continue de fonctionner normalement;
• Aucun média national ou international sérieux n'a relayé une telle décision.
Une source au sein de l'Ambassade de France nous a confirmé:
«Cedocument est un faux.Les relations diplomatiques avec leCongo sont maintenues.» La Présidence de la République a aussi démenti ce faux.

Origine
Cette rumeur a d'abord circulé sur une chaine WhatsApp politique, avant de se propager dans des groupes WhatsApp communautaires et sur Facebook. Elle exploite la méfiance actuelle de certains citoyens envers les anciennes puissances coloniales pour semer la confusion.

Pourquoi c'est dangereux?
• Cela alimente des tensions inutiles entre populations et institutions;
• Cela peut provoquer des réactions diplomatiques mal informées;
• Cela entretient la désinformation et déstabilise l'espace public.

Les bons réflexes du citoyen:

1. Vérifiez toujours les sources avant de partager une information.
2. Consultez les canaux officiels (ministères,ambassades,-sites institutionnels).
3. Croisez l'information avec plusieurs médias sérieux.
4.Méfiez-vous des documents "officiels" publiés uniquement sur WhatsApp ou Facebook.

Le saviez-vous?
Selon la Directrice Générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay, *«La libération de la parole par le numérique a représenté d'immenses progrès. Mais les médias sociaux ont aussi accéléré et amplifié la diffusion de fausses informations et de discours de haine, faisant peser des risques majeurs sur la vie en société,la paix et la stabilité. Pour protéger l'accès à l'information, nous devons encadrer sans attendre ces plateformes, tout en protégeant la liberté d'expression et les droits humains.»*

Conclusion:
La lettre affirmant une rupture des relations entre la France et le Congo est un faux manifeste. Grâce à Lokuta to Solo? chaque semaine, nous continuerons à démonter les intox qui circulent dans notre société.
Ensemble, œuvrons pour un Congo mieux informé.

Par Rosie PIOTH

LIVRE

«A la croisée des chemins» bientôt dans les librairies

Tel est le titre que le monde de la littérature a accueilli ces jours-ci, un roman entre réflexion et désillusion, commis par Armel Silvère Dongou, spécialiste des questions financières, cadre du Trésor public où il est directeur adjoint en charge de la trésorerie. L'ouvrage est paru ce 16 avril 2025, à ASD Editions, la maison d'édition de l'auteur.

Le livre plonge le lecteur dans une introspection profonde, où traditions, croyances et conscience individuelle s'entrechoquent dans un tourbillon de questionnements existentiels. A travers un regard lucide sur la société, l'auteur déconstruit certains dogmes culturels et religieux qui, selon lui, contribuent à l'aliénation et au malheur de l'homme contemporain.
Dans ce livre Armel Silvère Dongou aborde des sujets sensibles qui mettent en lumière l'impact des traditions sur les comportements humains, notamment à travers la justification de la polygamie et d'autres pratiques ancrées dans l'héritage culturel. L'auteur ne se limite pas à une simple critique, mais pousse le lecteur à une réflexion plus marge sur la façon dont certaines croyances sont acceptées sans discernement, parfois au détriment du bon sens et du bien-être personnel.
Le roman raconte l'histoire d'un étudiant congolais aux prises avec une réalité nouvelle en France, qui entretient des relations complexes avec trois femmes: une Antillaise et deux Blanches. Il se heurte à cette réalité, dans une société aux codes et valeurs parfois déroutants. Au-delà de cette critique sociale, le narrateur

La couverture du livre

explore aussi le tumulte des relations humaines. Il confesse une connexion profonde avec Lenny K. et Lucille, deux personnages qui semblent incarner des parts essentielles de son être. *«A la croisée des chemins»* est un ouvrage engagé et provocateur. Il pousse à la réflexion au point de susciter des débats passionnés.
Né en 1972, Armel Silvère Dongou connu aussi sous le nom d'Armel Saint Silvère est marié et père d'une famille recomposée. Ecrivain et romancier, il est agnostique. *«A la croisée des chemins»* est son deuxième roman. Le premier étant *«Au nom de l'amour»*. L'une de ses publications est intitulée: *«Pratique de la gestion de la trésorerie au Congo»*.

AG

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA Notaire, exerçant en l'Etude de Maître Felix MAKOSSO LASSI, Notaire, titulaire d'un Office à Brazzaville sis Face Congo Télécom, 1er étage de l'immeuble abritant le Restaurant Jaipur au n°68 Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO République du Congo B.P : 1444, Tel. 00242 06.481.46.10.

SOCIETE SINO-CONGOLAISE ENERGIES
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
EN SIGLE : SCE SAU AVEC AG
AU CAPITAL DE : 10.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : 5 AVENUE STEPHANE TCHITCHELLE CENTRE-VILLE IMMEUBLE TOUR SCI
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM N° CG-PNR-01-2017-B15-00351

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Suivant le procès-verbal des décisions extraordinaires de la société: **SINO-CONGOLAISE ENERGIES** du 15 Janvier 2025, enregistré en date du 13 Mars 2025 à Pointe-Noire, sous le **folio 050/12 n°208** au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre De Mpaka, il a été décidé:
- La nomination de Monsieur **NZENZA KONDE Stevy**, Expert-Comptable agréé CEMAC n°EC-708, postulant pour le Cabinet NKS Expertise Comptable située à Pointe-Noire, Centre-Ville en diagonale de l'hôtel Azur, Immeuble du super marché Stop Shop, joignable au 06 525 51 51/06 891 09 94, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de Six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2030.
- La nomination de Monsieur **LINVANI MPIO Magloire Bienvenu**, de Nationalité Congolaise, Résident à Pointe-Noire, République du Congo, Titulaire de l'agrément CEMAC d'Expert-comptable N°EC 460, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Actionnaire unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2030.
- De conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les décisions ci-dessous adoptées, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.
Dépôt du procès-verbal des décisions extraordinaires dûment enregistré et des statuts mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et attestation de la demande de modification a été constatée sous le numéro d'arrivée **CG-PNR-01-2025-D-00241.**

Fait à Pointe-Noire, le 21 Mars 2025.

Pour avis, Le notaire

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA Notaire, exerçant en l'Etude de Maître Felix MAKOSSO LASSI, Notaire, titulaire d'un Office à Brazzaville sis Face Congo Télécom, 1er étage de l'immeuble abritant le Restaurant Jaipur au n°68 Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO République du Congo B.P: 1444, Tel. 00242 06.481.46.10.

RUI ZHI TECHNOLOGIE & TRAVAUX PETROLIERS
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
EN SIGLE: RZTP SAU AVEC AG
AU CAPITAL DE: 10.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 5 AVENUE STEPHANE TCHITCHELLE CENTRE-VILLE IMMEUBLE TOUR SCI
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM N° CG-PNR-01-2015-B15-00018

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Suivant le procès-verbal des décisions extraordinaires de la société: **RUI ZHI TECHNOLOGIE & TRAVAUX PETROLIERS** du 15 Janvier 2025, enregistré en date du 26 Février 2025 à Pointe-Noire, sous le **folio 050/10 n°206** au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre De Mpaka, il a été décidé:
- La nomination de Monsieur MBANI Jean Valère, Expert-Comptable, agrée CEMAC N°EC 468, de nationalité Congolaise, résidant à Pointe-Noire sur la route de la Frontière arrêt boulangerie, 1er étage, Ngoyo, joignable au 06 812 66 45 aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2030.
- La nomination de Monsieur **LOEMBA COLONNA Arsène Thibault**, Né le 17 Juillet 1977 à Pointe-Noire, de Nationalité Congolaise, résident à Pointe-Noire, République du Congo, Titulaire de l'agrément CEMAC d'Expert-comptable N°EC 461, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de Trois (6) années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Actionnaire unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2030.
- De conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les décisions ci-dessous adoptées, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.
Dépôt du procès-verbal des décisions extraordinaires dûment enregistré et des statuts mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et attestation de la demande de modification a été constatée sous le numéro d'arrivée **CG-PNR-01-2025-D-000….**

Fait à Pointe-Noire, le 21 Mars 2025.

Pour avis, Le notaire

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA Notaire, exerçant en l'Etude de Maître Felix MAKOSSO LASSI, Notaire, titulaire d'un Office à Brazzaville sis Face Congo Télécom, 1er étage de l'immeuble abritant le Restaurant Jaipur au n°68 Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO République du Congo B.P: 1444, Tel. 00242 06.481.46.10.

SOCIETE SINO-CONGOLAISE D'INVESTISSEMENT
SOCIETE ANONYME AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
EN SIGLE: SCI SA AVEC AG
AU CAPITAL DE: 10.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 5 AVENUE STEPHANE TCHITCHELLE CENTRE-VILLE IMMEUBLE TOUR SCI
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM N° CG-PNR-01-2021-B14-00057

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Suivant le procès-verbal des décisions extraordinaires de la société: **SINO-CONGOLAISE D'INVESTISSEMENT** du 15 Janvier 2025, enregistré en date du 13 Mars 2025 à Pointe-Noire, sous le folio 050/1 n°197 au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre De Mpaka, il a été décidé:
- La nomination de Monsieur **NZENZA KONDE Stevy**, Expert-Comptable agréé CEMAC n°EC-708, postulant pour le Cabinet NKS Expertise Comptable située à Pointe-Noire, Centre-Ville en diagonale de l'hôtel Azur, Immeuble du super marché Stop Shop, joignable au 06 525 51 51/06 891 09 94, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de Six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2030.
- La nomination de Monsieur **LINVANI MPIO Magloire Bienvenu**, de Nationalité Congolaise, Résident à Pointe-Noire, République du Congo Titulaire de l'agrément CEMAC d'Expert-comptable N°EC 460, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Actionnaire unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2030.
- De conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les décisions ci-dessous adoptées, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.
Dépôt du procès-verbal des décisions extraordinaires dûment enregistré et des statuts mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et attestation de la demande de modification a été constatée sous le numéro d'arrivée **CG-PNR-01-2025-D-00277.**

Fait à Pointe-Noire, le 21 Mars 2025.

Pour avis, Le notaire

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA Notaire, exerçant en l'Etude de Maître Felix MAKOSSO LASSI, Notaire, titulaire d'un Office à Brazzaville sis Face Congo Télécom, 1er étage de l'immeuble abritant le Restaurant Jaipur au n°68 Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO République du Congo B.P: 1444, Tel. 00242 06.481.46.10.

SOCIETE RUI CHENG INTERNATIONAL PETROCHEMICAL SERVICES LIMITED CONGO
SOCIETE ANONYME PLURIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
EN SIGLE: RUI CHENG
AU CAPITAL DE: 10.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 5 AVENUE STEPHANE TCHITCHELLE CENTRE-VILLE IMMEUBLE TOUR SCI
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM N° CG-PNR-01-2016-B14-00064

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Suivant le procès-verbal des décisions extraordinaires de la société: **RUI CHENG INTERNATIONAL PETROCHEMICAL SERVICES LIMITED CONGO** du 15 Janvier 2025, enregistré en date du 26 Février 2025 à Pointe-Noire, sous le **folio 039/36 n°196** au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre De Mpaka, il a été décidé:
- La nomination du Cabinet d'expertise Comptable MBANI Jean Valère, société de droit Congolais, situé à Pointe-Noire sur la route de la frontière arrêt boulangerie, 1er étage, Ngoyo, joignable au 06 812 66 45, agrée CEMAC N°EC 468, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de Trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2029.
- La nomination de Monsieur **LOEMBA COLONNA Arsène Thibault**, Né le 17 Juillet 1977 à Pointe-Noire, de Nationalité Congolaise, résident à Pointe-Noire, République du Congo, Titulaire de l'agrément CEMAC d'Expert-comptable N°EC 461, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de Trois (6) années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Actionnaire unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2029.
- De conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les décisions ci-dessous adoptées, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.
Dépôt du procès-verbal des décisions extraordinaires dûment enregistré et des statuts mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et attestation de la demande de modification a été constatée sous le numéro d'arrivée **CG-PNR-01-2025-D-00288s**.

Fait à Pointe-Noire, le 21 Mars 2025.

Pour avis, Le notaire

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société BANK OF AFRICA CONGO en sigle BOA CONGO, Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 14.340.000.000 de FCFA, immatriculé au RCCM de la ville de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2004-B14-00037, dont le siège social est situé sur l'Avenue Amilcar Cabral Centre-ville Brazzaville, sont convoqués le 29 avril 2O25 à 11 heure en Assemblée Générale à caractère Mixte au siège de la société. Cette assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour ci-après:

A titre ordinaire:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de synthèse de cet exercice, approbation desdits états financiers et quitus aux Administrateurs,

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, et approbation desdites conventions,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

- Approbation des indemnités de fonction des Administrateurs,

- Renouvellement des mandats des administrateurs,

- Ratification de la nomination des administrateurs,

- Nomination des Commissaires aux comptes et leurs suppléants,

- Evaluation du PCA, des administrateurs et des comités spécialisés

- Approbation du transfert d'actions entre BANK OF AFRICA BMCE Group et BOA Group

- Projet d'extension géographique

A titre extraordinaire:

- Modification du capital

- Refonte des statuts

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Fait à Brazzaville, le 09 avril 2025

Humbert PENDINO

Président du Conseil d'Administration

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

LA BANQUE MONDIALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE - SERIE DE PROJETS N°2
(HISWACA – SOP 2)
Prêt N°: IDA -75280
NIFESTATION D'INTERÊTS
AAON: 001/F/AON/MEPIR/UGP-HISWACA/2025

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
POUR L'ACQUISITION DES VEHICULES DE TERRAIN

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du **Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre – Série de projets n°2 (HISWACA – SOP 2), et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du marché de «d'acquisition des véhicules de terrain».** *Pour ce marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement»*.

2. Le **Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre – Série de projets n°2 (HISWACA – SOP 2),** sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la «fourniture des véhicules de terrains».en quatre (04) lots distincts à savoir:
- Lot 1: acquisition de véhicule pick-up;
- Lot 2: acquisition de véhicule de type station wagon;
- Lot 3: Acquisition de bus de transport;
- Lot 4: Acquisition de véhicule SUV.
Les soumissionnaires éligibles sont les entreprises ou les groupements d'entreprises (concessionnaires) disposant d'une expérience dans le domaine de la fourniture des véhicules.
En cas de groupement, les entreprises devraient fournir l'accord de groupement identifiant le mandataire du groupement qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises.
Le délai d'exécution du marché est de trois (03) mois.

3. La procédure de passation de marché sera conduite par mise en concurrence Nationale en recourant à un Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le **«Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement «Version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023»** de la Banque Mondiale («le Règlement de passation des marchés»), est ouverte à tous les Candidats éligibles.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'**Unité de Gestion du Projet HISWACA** et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après: Avenue Lampama, quartier Mpila, Arrêt TP, Arrondissement 5 Ouenzé ,1er étage, Immeuble de l'Institut National de la Statistique (INS); Tél: (+242) 06 679 68 60 / 069729586, E-mail: ugp@hiswaca-congo.org de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé et éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable d'un montant de **cent mille (100 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera par dépôt ou virement bancaire au compte ci-après: **30008 03100 82034430012 53** domicilié à la BGFIBank CONGO.

6. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 13 mai 2025 à 12 heures 00 minutes, heure du Congo Brazzaville. La passation électronique de marché ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'ouverture des plis est fixée pour le **13 mai 2025** à 13 heures 30 minute heure du Congo Brazzaville en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous.

7. Les Offres doivent être accompagnées d'une déclaration de l'offre.

8. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de la Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Nom de l'Agence d'exécution: **Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre – Série de projets n°2 (HISWACA – SOP 2)**
Adresse: Avenue Lampama, quartier Mpila,
Arrêt TP, Arrondissement 5 Ouenzé.
1er étage, Immeuble de l'Institut National de la Statistique (INS).
Brazzaville - République du Congo
Numéro de téléphone:(+242) 06 679 68 60/ 069729586
Adresse électronique: ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville, le 10 avril 2025

Le Coordonnateur,

Patrick Valery ALAKOUA

MARCHE SPORTIVE

La 10e édition du ''Maty Challenge'' se prépare

Le Maty Challenge revient pour sa 10e édition avec une marche commando de 20 km. Les membres de l'association promotrice de ce rendez-vous de sport étaient face à la presse, samedi 12 avril 2025 à Brazzaville. Ils ont présenté les contours de cette aventure exceptionnelle ainsi que les innovations.

Plus que sept semaines, et la localité de Maty, située à un peu plus de 45km au nord de Brazzaville, vibrera au rythme de la 10e édition de la marche commando ''Maty Challenge''. Cette épreuve passe pour être très pénible. Il s'agit d'escalader 2x10km d'un parcours jalonné de plusieurs obstacles (collines, trous boueux, haies, etc.). Le tracé éprouve, à coup sûr, les qualités physiques et psychologiques des participants.

L'événement, organisé depuis 2014 par ''The Saturday Bootcamp'', une association sportive comptant une centaine d'adhérents à Brazzaville et une antenne à Pointe-Noire, est soutenu par une dizaine de sponsors. Prévu le samedi 7 juin 2025, un peu plus de 1300 participants issus des quatre coins du pays sont attendus à l'édition de cette année. Le droit d'inscription, 10.000 francs CFA, couvre le transport, la dotation en tenue de sport et la restauration.

Face à la presse, le président de The Saturday Bootcamp, Loïc Makosso, accompagné des membres du comité d'organisation, a apporté des précisions sur les préparatifs de ce rendez-vous qui, selon lui, prend de l'ampleur, au fil des années, et a pour vocation de devenir *«un événement national et international ; voire une institution, comme Paris-Dakar».*

Les organisateurs face à la presse

De belles surprises à découvrir

Des innovations sont annoncées cette année par le Comité d'organisation. *«Comme innovation cette année, nous allons créer une page Facebook et un compte WhatsApp où nous mettrons toutes les informations à jour, et les inscriptions se feront en ligne. Comme autre innovation cette année, l'appui pour primer les meilleurs athlètes. C'est une préoccupation récurrente, avec nos sponsors»*, précise l'Organisation.

The Saturday Bootcamp est une association sportive dédiée à la promotion d'un mode de vie sain. La marche de cette année se déroulera sur le thème ''Ensemble, luttons contre la sédentarité''. *«La sédentarité est un problème de santé publique. Nous sensibilisons à ces méfaits. Dans cette optique, le sport est un capital santé très important puisqu'il booste et secrète certains hormones nécessaires pour le bon fonctionnement du corps humain»*, a expliqué le Docteur Florent Aimé Bembé, responsable de la commission médicale de l'association.

L'association The Saturday Bootcamp compte une centaine de membres actifs. Chaque jour, du lundi au vendredi, de 5h30 à 6h30, et samedi de 7h30 à 9h, ils se retrouvent pour des séances d'entraînement.

G.-S.M.

A L'OREE DES ''72 h DU MAYOMBE-ECORUN''

Des sorties urbaines pour préparer l'événement

Les athlètes intensifient leur préparation. Pour mettre les chances de leur côté, pour surtout attirer la sympathie des récompenses de cette compétition, l'association Lion d'or a organisé à leur profit des marches urbaines sur 22km à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Les ''72 h du Mayombe Ecorun'' sont devenus l'une des compétitions les plus prisées au Congo. L'événement attire tellement de monde. Seulement pour remporter les précieux prix mis en jeu, il faudra cravacher dur, donner le meilleur de soi et compter sur la mauvaise forme de ses adversaires pour être sur le podium. Dans cette optique, une cinquantaine d'inscrits ont participé, dimanche 13 avril 2025 à Brazzaville, à une marche urbaine sur un parcours relevé de 22km. Parmi les participants, certains sont venus de Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo. Une façon, pour eux, de prendre la température de l'événement. *«Les gens doivent déjà être prêts, même si certains pourront faire seulement deux ou trois kilomètres mais nous voulons vraiment préparer tout le monde»,* a indiqué José Cyr Ebina, président du Comité d'organisation. A l'issue du test, les trois meilleurs ont été récompensés: des lunettes et des sacs connectés. De même l'association prendra en charge leur inscription. Les athlètes de Pointe-Noire prendront le relais ce dimanche 20 avril.

Les participants au test du 13 avril 2025

Organisation

Parlant de l'organisation de la 3e édition des ''72 h du Mayombe Ecorun'', qui se déroulera du 25 au 27 avril 2025, *«la machine avance à pas sûrs», a* affirmé José Cyr Ebina. Au-delà du sport, cet événement mettra en lumière la beauté de la forêt du Mayombe et encouragera la préservation des écosystèmes et des peuples autochtones. *«L'objectif est de concilier sport, développement durable et respect de l'environnement. Des arbres seront plantés, pour répondre à l'appel du chef de l'Etat, et nous dénicherons aussi les talents qui seront suivis et accompagnés dans leur carrière»,* a rappelé l'organisateur. Ce grand rendez-vous réunira des passionnés de marche sportive et des défenseurs de l'écologie pour une cause commune.

F. S.

SECURITE ROUTIERE

La Congolaise des Routes (LCR) présente le bilan de l'accidentologie 2024 et renforce son engagement pour la sécurité routière au séminaire du GSR 2025

La Congolaise des Routes (LCR) a pris part au séminaire national de formation des chefs de service et commandants d'unités du Groupement de Sécurité Routière (GSR), tenu du 1er au 4 avril 2025 à l'École de la Gendarmerie de Bifouiti. Placé sous le thème: «Défis sécuritaires sur la route, renforcement des capacités d'alerte et d'intervention pour sauver des vies», ce rendez-vous stratégique a réuni les responsables des escadrons de sécurité routière de tout le pays – de Ouesso à Pointe-Noire – ainsi que plusieurs partenaires institutionnels et privés, dont la Direction Générale des Transports Terrestres (DGTT) et les compagnies d'assurances.

Le vendredi 4 avril, Jacques Almaless, Directeur Général Adjoint de LCR, y a présenté une analyse détaillée de l'accidentologie sur le réseau routier national, avec un focus particulier sur la RN1, axe stratégique entre Brazzaville et Pointe-Noire.

Une situation critique en 2023, un tournant en 2024

En 2023, la RN1 a connu une dégradation préoccupante, avec près de 550 victimes et une hausse de +23 % des accidents par rapport à 2022. L'analyse a révélé que 2 accidents sur 3 impliquaient un poids lourd, et que ces véhicules étaient responsables de 83 % des décès enregistrés.

Face à cette tendance alarmante, LCR a engagé en août 2024 une campagne de sensibilisation inédite, fondée sur une approche collective réunissant la DGTT, l'ISTCC, les associations et les conducteurs eux-mêmes. Cette initiative, articulée autour des «5 commandements de la route», a été déployée dans les gares routières de Mengo, Moukondo et Lifoula.

Jacques Almaless au milieu des éléments de la gendarmerie

Des résultats tangibles, une dynamique enclenchée

En seulement 46 jours :

- Plus de 11 000 camionneurs ont été sensibilisés à la sécurité routière.
- Le Trophée des Camionneurs 2024 a récompensé les conducteurs les plus exemplaires.
- La campagne a permis une baisse de 25 % des accidents pendant la période de déploiement (août à mi-septembre).
- Le nombre total de victimes sur la RN1 a reculé de 1 % sur l'ensemble de l'année 2024, une première depuis plusieurs années.

Dans le Mayombe, zone prioritaire ciblée par la campagne, le résultat est spectaculaire : -10 % de victimes en 2024, après une hausse dramatique de +42 % en 2023.

Une vision de synergie portée par Jacques Almaless

Lors de son intervention, Jacques Almaless a rappelé que la sécurité routière ne peut être résolue par des actions isolées. Il a plaidé pour une mobilisation partagée, où chaque acteur – institutionnel, professionnel ou usager – agit de manière coordonnée et concrète pour faire reculer durablement l'insécurité routière.

« Ce qui fait la différence, ce n'est pas seulement le diagnostic, ce sont les actions. Et surtout, c'est notre capacité à agir ensemble, sur le terrain. Ensemble, nous pouvons sauver plus de vies. »

Une dynamique renforcée pour 2025

LCR réaffirme son engagement à travers une approche intégrée, combinant :

- la sensibilisation ciblée des usagers,
- la coopération active avec le GSR, la DGTT et les acteurs du transport,
- et des actions coordonnées sur le terrain, là où les risques sont les plus élevés.

Cette dynamique se poursuivra et s'intensifiera en 2025, pour faire des RN1 (Brazzaville–Pointe-Noire) et RN2 (Carrefour Kintélé–Rond-point Yié) des corridors routiers plus sûrs, durables et humains.